

## Première séance, mardi 11 février 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Ouverture de la session		
	Divers	Communications		
	Divers	Discours inaugural de la présidente du Grand Conseil		
2025-GC-17	Election judiciaire	Procureur-e 100%	Discussion	
2023-GC-234	Motion	Congé parental – initiative cantonale pour créer les bases légales nécessaires	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Liliane Galley Alexandre Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-161	Motion	Soutien à l'accès aux soins bucco-dentaires pour les plus démunis	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Chantal Pythoud-Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-320	Mandat	Prestation complémentaire pour les résidents d'une maison de retraite / adaptation des dépenses personnelles au coût de la vie	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Markus Stöckli Sophie Tritten Marc Fahrni Andreas Freiburghaus Jean-Daniel Schumacher Achim Schneuwly Bruno Riedo Eliane Aebsicher François Ingold Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2025-GC-17	Election judiciaire	Procureur-e 100%	Scrutin uninominal (1er tour de scrutin) Scrutin uninominal (2e tour de scrutin)	
2025-GC-18	Election judiciaire	Juge conciliateur-trice en droit civil 30% au Tribunal d'arrondissement de la Sarine	Scrutin uninominal	
2025-GC-19	Election judiciaire	Vice-président-e de la Commission d'expropriation	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2025-GC-20	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux des districts de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	

## Ouverture de la session

**Présidente du Grand Conseil.** Monsieur le Premier Vice-président, Monsieur le Deuxième Vice-président, Mesdames et Messieurs chères et chers collègues député-e-s, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir et le grand honneur d'ouvrir cette première session de l'année 2025.

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Julien Vuilleumier, Carole Raetzo, Eliane Aebischer, Eric Collomb, Bertrand Morel et Carole Baschung.

M. Romain Collaud, conseiller d'Etat, est excusé.

---

## Divers Communications

### Présidente du Grand Conseil. Bienvenue à Simon Corbaz

Je vous informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, M. Simon Corbaz, remplaçant de M. Christophe Dupasquier, est engagé comme responsable informatique auprès du Secrétariat du Grand Conseil. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue à cette session et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.

### *Retrait : Motion populaire « Pour un congé parental maintenant ! »*

J'attire votre attention sur le fait que la motion populaire « Pour un congé parental maintenant ! », point 5 de l'ordre du jour, a été retirée par ses auteurs, les JVL fribourgeois, en date du 4 février 2025.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

---

## Divers Discours inaugural de la présidente du Grand Conseil

**Présidente du Grand Conseil.** J'ai le plaisir maintenant et surtout le grand honneur de vous adresser quelques mots en introduction de cette session. Mesdames et Messieurs, liebe Kolleginnen und Kollegen, Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, Madame la Chancelière, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat, Mesdames et Messieurs à la tribune et Mesdames et Messieurs qui nous suivent par le biais des ondes et d'Internet.

L'année parlementaire qui s'ouvre devant nous sera sans nul doute d'une grande intensité et forte en émotions. Notre canton, comme le reste du monde, continue de faire face à des enjeux majeurs. Pour n'en citer qu'un, je mets sur le devant de la scène politique la cohésion sociale, ce thème, selon moi, doit être prioritaire. Il est de notre devoir de travailler ensemble pour trouver des solutions simples, durables et équitables.

Je suis convaincue que c'est par le dialogue, l'écoute et la collaboration entre nos différents pouvoirs que nous parviendrons à surmonter les obstacles qui se dressent devant nous. Nous devons faire preuve de courage et d'innovation tout en restant fidèles aux valeurs qui ont toujours guidé notre canton: le respect et l'authenticité.

Nos concitoyens, nos concitoyennes méritent toute notre attention. Oui, nous devons leur garantir notre intégrité, notre considération au sein de ce Parlement, mais plus encore à l'extérieur, à leur contact, par des propos justes, cohérents, argumentés, qui affichent l'estime que nous avons les uns pour les autres et pour notre population.

Nous sommes réunis pour débattre, pour interpeler et bien évidemment pour convaincre. Cependant, évitons un débat de l'entre-soi, la sincérité doit s'exprimer et prendre toute la place. Aussi, je vous propose de faire entrer dans notre débat politique des personnes dont l'univers, forgé par leur expérience, leur conviction, nous apporte une vision et un point de vue personnels.

Chacune des sessions sera introduite par un court texte rédigé par un auteur, une autrice fribourgeoise – auch auf Deutsch – venant de nos différents districts, et qui a accepté de se prêter au jeu de la carte blanche, pour nous.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous lire le texte de Jean-François Haas, habitant de Courtaman, ancien professeur d'histoire et de géographie au collège de Gambach, auteur de plusieurs romans publiés auprès de prestigieuses maisons d'édition. M. Haas fait rayonner par ses écrits, non seulement notre canton mais bien l'ensemble de notre pays.

*«L'un des plus grands biens que nous ayons en commun, c'est la démocratie. C'est par elle et pour elle que vous êtes réunis ici. C'est elle qui vous demande de prendre vos responsabilités d'élus.*

*J'appartiens à une génération qui était pleine d'espérance. Notre jeunesse croyait à la démocratie et au pouvoir qu'elle donnait de changer le monde ou, au moins, de l'améliorer. C'est une génération qui a connu Martin Luther King et son rêve de justice et de fraternité. Une génération qui a entendu le Pape Paul VI lancer à l'Assemblée générale de l'ONU : jamais plus la guerre, jamais plus la guerre, en même temps qu'il appelait à la justice sociale.*

*Nous avons vu grandir avec enthousiasme un Etat social, qui donnait sa chance au plus grand nombre.*

*Entre la guerre du Vietnam et l'invasion de la Tchécoslovaquie, ma génération croyait à l'Europe, dont la création rendait impossible le retour à la guerre entre des nations désormais unies les unes aux autres. On oublie souvent aujourd'hui que l'Europe a d'abord été un effort pour mettre fin aux guerres européennes et que cet objectif est réussi. Pour le reste, l'Histoire dira qui a raison, entre les pro-européens, les eurosceptiques et les anti-européens.*

*Ma génération a vu tomber les dernières dictatures en Europe de l'Ouest : l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar, la Grèce des colonels. En même temps, elle voyait s'étendre les dictatures militaires en Amérique latine. L'attrait actuel de certains pour les régimes autoritaires m'inquiète. C'est par la démocratie, pas par la dictature, que la Suisse actuelle s'est construite. Elle l'a fait dans la douleur, pensons au Sonderbund, et avec bien des tâtonnements. Avons-nous la mémoire si courte ? Sommes-nous prêts à nous laisser éblouir par les néo-fascistes, par les néo-nazis ? Certains ne cachent même plus leur admiration pour la politique de la force incarnée par un Poutine ou encore un Trump.*

*La démocratie est notre affaire à tous. À vous en particulier, vous qui siégez parce que les citoyens vous ont élus. N'oubliez pas les citoyens ! Une des causes actuelles de la faiblesse de nos démocraties, c'est la désaffection des citoyens pour l'Etat démocratique, pour notre Etat de droit. Mais cette désaffection, ce désintérêt proviennent en grande partie du fait que de nombreux citoyens se sentent abandonnés au bord du chemin par des politiciens qui ne les entendent pas, qui sont trop pris par leurs théories, ou qui servent les intérêts de groupes particuliers. Pire, dans certains cas, on prend des mesures pour diminuer le pouvoir du citoyen, qui est pourtant la base de la démocratie libérale.*

*Il me semble qu'un élu responsable devrait se demander, lorsqu'il vote, quel sera l'impact de sa décision sur les pauvres, sur ceux qui sont les laissés-pour-compte du progrès et du minimum de bien-être pour vivre dignement. Il devrait aussi se demander comment notre environnement sera affecté par certains choix, comment les personnes et le monde vivant en général en subiront les conséquences. Il n'y a pas de bonne politique sans un minimum de morale.»*

Jean-François Haas nous souhaite une excellente session.

Dans un texte, je ne cherche pas, je trouve. À mon tour je vous souhaite une excellente session !

## Election judiciaire 2025-GC-17

### Procureur-e 100%

Rapport/message:	<b>23.01.2025</b> ( <i>BGC Février 2025, p. 43</i> )
Préavis de la commission:	<b>29.01.2025</b> ( <i>BGC Février 2025, p. 63</i> )

### Discussion

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Au sein de notre groupe, cette élection et les candidatures proposées pour les différentes fonctions ont suscité de nombreuses discussions. Je souhaite tout d'abord souligner que, à moi-même ainsi qu'à nous tous ici, au Grand Conseil, il nous est régulièrement rappelé à quel point l'organe de la magistrature travaille de manière sérieuse et professionnelle. Cette affirmation est particulièrement évidente, car une collègue, qui siègeait à ma droite, a elle-même été membre de cette institution. Il n'y a aucune raison de douter de ces propositions comme j'ai pu l'entendre à plusieurs reprises au cours de mes quelques années dans ce Grand Conseil. Cet organe, comme vous le savez, est relativement indépendant vis-à-vis de nous ici, dans cette salle. Les candidats sont principalement évalués sur leurs compétences professionnelles et leurs liens politiques ne jouent qu'un rôle secondaire. Les recommandations de cette instance ont du poids dans le cadre de cette élection. Le Conseil a, à l'unanimité, estimé que M. Julien Meuwly était le meilleur candidat et a proposé sa nomination. Cependant, selon le procès-verbal, le candidat n'a obtenu aucune voix au sein de la Commission de justice. Cela soulève plusieurs questions pour nous, le groupe UDC/SVP. Le président de la Commission de justice n'est malheureusement pas là, peut-être que le vice-président peut se prononcer.

La commission de justice estime-t-elle que les candidats issus des évaluations d'institutions judiciaires ne répondent pas aux exigences de cette fonction ? Ou bien la commission de justice consteste-t-elle les compétences du candidat proposé ? Pourtant il a été évalué de manière exhaustive sur ses connaissances professionnelles et proposé à l'unanimité par le Conseil de la magistrature. Comme je l'ai dit, peut-être qu'un membre de la Commission de justice peut se prononcer sur ces propos, car pour l'UDC cela nous serait d'une grande aide pour prendre notre décision lors de cette élection.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Malheureusement, je n'étais pas moi-même présent à cette séance de Commission de justice et remplacé par ma collègue Alizée Rey, mais je reste néanmoins vice-président de cette commission et j'en assume tout à fait les décisions.

Vous avez, Monsieur le Président, là je m'adresse au président du groupe UDC, des membres dans cette commission, notamment M. Papaux. Si le travail du Conseil de la magistrature est en général sérieux, il appelle parfois des remarques. Cette personne avait déjà postulé, il y a deux ans, pour un poste identique. Vous retrouverez dans le préavis du Conseil de la magistrature, il y a deux ans ou trois ans, c'était en 2022 ou 2023, un tout autre avis, où lorsqu'il s'agissait de classer des candidats, ce même candidat n'était pas classé en première position mais quasiment en dernière position, où il était mis quasiment comme inéligible, avec des remarques aussi du procureur général et d'autres remarques encore qui justifiaient le fait qu'il ne fallait pas élire cette personne. Alors pourquoi est-ce qu'une personne peut, en deux ans, passer du noir au blanc - je ne vais pas dire passer du rouge au noir, mais la question se pose ? Vous voyez que le Conseil de la magistrature est composé de certaines personnes, qui évoluent et qui ont des opinions différentes. Maintenant, quand on parle du sérieux et du suivi du Conseil de la magistrature, j'aime bien vous regarder Monsieur le Président ou encore votre collègue de Weck, à côté de vous, qui était membre du Conseil et qui nous a juré de toujours suivre les préavis. Il n'y a pas si longtemps, il ce préavis proposait au Grand Conseil d'élire un juge cantonal en la personne de M. l'Ancien préfet Carl-Alex Ridoré. Eh bien, je vous garantis que ni vous, ni M<sup>me</sup> de Weck n'avez suivi ce préavis et que vous avez hautement milité contre la candidature de M. Ridoré, pourtant largement désigné numéro 1 par le Conseil de la magistrature. C'est composé de personnes et vous avez des explications qui sont là, je pense même que vous pouvez avoir accès au procès-verbal de la Commission de justice, qui explique clairement ce qu'il en est. Dès le moment où vous avez des personnes qui changent, elles penchent une fois d'un côté, une fois de l'autre et pour ce qui est de la logique là derrière, ce serait plutôt au Conseil de la magistrature qu'il faudrait poser la question, ce sera le cas au mois de mai quand ils viendront faire leur rapport.

Mais comment quelqu'un peut être à ce point tout en haut et à ce point tout en bas en deux ans, je l'avoue moi-même, je n'ai pas compris.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Monsieur Mauron, ce que vous avez fait est inadmissible, c'est la violation du secret de fonction. Ce que j'ai dit en commission doit rester en commission et ça ne doit pas ressortir ici. Comment pouvez-vous savoir ce que j'ai voté, si ce n'est en violant le secret de fonction ? Ce n'est pas digne d'un député.

Ensuite, comment est-il possible qu'un candidat soit tout en haut ou tout en bas ? C'est déjà arrivé, cela tient aussi aux autres candidats qui sont présentés. On a par ailleurs déjà eu le cas où une personne s'était présentée, elle était en 2, elle était même

en 1, mais où le PS n'a pas suivi le préavis du Conseil de la magistrature et a pris quelqu'un qui était en 2 et après, cette personne s'est représentée et elle ne s'est pas retrouvée à la première place. Donc cela dépend tout à fait du contexte.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Vous savez Madame de Weck, il y a ce qui se passe à la Commission et ce qui se passe ailleurs. Par exemple, en rentrant dans la salle cet après-midi, j'ai questionné quelques personnes pour savoir pour qui ces personnes allaient voter, elles m'ont répondu simplement de la même manière que vous m'aviez répondu Madame de Weck, en plénum, quand je vous ai demandé si votre groupe et vous-même suiviez M. Ridoré et vous m'aviez répondu non. Si vous voulez connaître aujourd'hui les intentions de vote de certaines personnes, je peux vous les donner, elles ne sont pas membres de la Commission de justice. Je crois que les gens sont plutôt fiers de leur vote et de dire pour qui ils votent, si vous voulez cacher les vôtres, ne les dites pas quand vous êtes en séance de groupe ou en plénum ici.

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** Je crois qu'on est tous tenus par la confidentialité, cela veut dire que l'on peut se dire certaines choses, même qui ressortent des commissions, je crois que tout le monde le fait, mais c'est autre chose que de le dire en public, avec les débats qui sont enregistrés. Donc cette attitude, ce que vous venez de faire, c'est la première fois que je le vis et je suis une des doyennes de cette salle et je considère ce comportement comme inadmissible et j'en parlerai au Bureau.

## **Motion 2023-GC-234**

### **Congé parental – initiative cantonale pour créer les bases légales nécessaires**

Auteur-s: **Galley Liliane (VEA/GB, FV)**  
**Berset Alexandre (VEA/GB, SC)**

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Dépôt: **11.10.2023 (BGC Octobre 2023, p. 4059)**

Développement: **11.10.2023 (BGC Octobre 2023, p. 4059)**

Réponse du Conseil d'Etat: **01.07.2024 (BGC Février 2025, p. 101)**

### **Prise en considération**

**Galley Liliane (VEA/GB, FV).** Je m'exprime ici en tant que comotionnaire et au nom du groupe VEA. Mes liens d'intérêt avec ce sujet : je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse et membre de la Commission fédérale pour les questions enfance et jeunesse, CFEJ, qui est la commission sœur de la COFF, commission qui traite des questions familiales.

Fribourg va-t-il s'aligner avec ses voisins ou faire bande à part ? Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'emboîter le pas aux 5 cantons latins qui ont déjà interpellé la Berne fédérale avec une initiative en la transmettant pour que les bases juridiques soient créées au niveau fédéral en vue de créer un congé parental.

Plusieurs tentatives ont déjà été lancées par le passé, mais les décisions s'accélèrent ces derniers temps. Une initiative vaudoise pour une solution à 34 semaines a été déposée en juin 2022, elle est actuellement en attente d'un contre-projet du Conseil d'Etat. L'année suivante, en juin 2023, la population genevoise a voté et plébiscité un modèle de 24 semaines de congé parental. Or, sa mise en œuvre s'avère impossible en raison d'une incompatibilité du mode de financement avec le droit fédéral. Cette situation kafkaïenne a donné l'impulsion à plusieurs cantons latins pour relancer la machine fédérale. En parallèle, un sondage de Sotomo révélait que 57% de la population, dont 82% des 18-35 ans était favorable à l'extension des congés de parentalité.

Des instruments parlementaires proposant des initiatives cantonales ont donc été déposés dans la foulée. Depuis lors, ceux-ci ont été acceptés et transmis, dans l'ordre, par Genève en février 2024, par le Valais en mars 2024, par le Jura et le Tessin en mai 2024 et finalement par Neuchâtel en novembre 2024. Ne reste aujourd'hui plus que Fribourg, qui va enfin se prononcer aujourd'hui sur cette transmission.

Du côté fédéral, cela bouge aussi, mais rien n'est encore acquis. Fin janvier de cette année, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a donné suite à deux de ces initiatives, celles de Genève et du Jura, dont la teneur est similaire à celle que nous vous soumettons aujourd'hui. Donc il n'est pas vain de faire des initiatives cantonales contre certains le prétendent. Ces initiatives doivent maintenant être examinées par la commission sœur du conseil national. Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'appuyer ces démarches et de donner un signal clair à Berne. Il est important de montrer que le canton de Fribourg, tout comme ses homologues latins, veut agir pour le développement d'un congé parental fédéral.

Car le congé parental est une mesure nécessaire à plus d'un titre : il s'agit de garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, promouvoir l'égalité et répondre aux défis économiques de notre époque. Un congé parental n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est aussi un enjeu économique. Aujourd'hui, en Suisse, plus de 10 % des femmes quittent définitivement leur emploi après leur première maternité et celles qui reviennent le font en moyenne après cinq ans, souvent à des taux d'occupation réduits. Que ce soit dans l'intérêt des personnes concernées, les femmes, ou de celui de l'économie, qui fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, nous ne pouvons plus cautionner ce modèle dépassé et avons besoin d'une politique familiale moderne.

Certains diront que ce congé a un coût. C'est vrai, mais c'est un investissement, pas une dépense. Une meilleure conciliation travail-famille réduit le stress des employés, augmente leur productivité, leur motivation et leur fidélité aux entreprises. Un rapport portant sur l'analyse économique globale des différents modèles de congé parental sera d'ailleurs publié prochainement et permettra de mettre en balance les coûts et les bénéfices de ces modèles.

Mais au-delà des considérations économiques, il est important de se pencher sur les principaux bénéficiaires, les enfants. Leur bien-être est une responsabilité commune de la famille et de la société.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous avons l'occasion aujourd'hui de prendre une décision peu contestée sur le fond et qui correspond à la plupart de nos programmes de partis. Une décision qui ne nous engage ni sur la durée, ni sur les modalités de répartition ou d'utilisation du congé parental et encore moins sur son financement. Une décision qui relaye simplement notre souhait d'aller de l'avant avec ce congé parental en soutenant une solution uniforme au niveau fédéral.

**Bapst Bernard** (UDC/SVP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. J'interviens au nom du groupe UDC.

Le Grand Conseil est invité à faire usage du droit d'initiative du canton en matière fédérale afin d'inciter les Chambres fédérales à introduire un congé parental fédéral ou, à défaut, à produire les bases légales permettant au canton la mise en oeuvre de congés parentaux. Les auteurs de la motion ainsi que le Conseil d'Etat invitent à soutenir cette initiative en rappelant que sur le plan fédéral un congé parental est préconisé par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales depuis 2010, ceci pour le bien-être de l'enfant, la santé de la famille mais aussi à des fins de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle les mesures fédérales et cantonales, notamment les congés fédéraux de maternité de l'autre parent ou l'allocation cantonale de maternité. Ceux-ci ont renforcé les possibilités d'un partage égalitaire des tâches et des responsabilités entre les parents. Il précise également que des projets sont encore possibles. Pour le Conseil d'Etat, il est plus judicieux de rechercher une solution uniformisée à l'échelle nationale plutôt que d'envisager la mise en place de modèles cantonaux différents. En effet, une telle mise en place au niveau cantonal nécessiterait de créer un tout nouveau système cantonal en partant de zéro. Non seulement la mise en place de ce dernier, mais également son fonctionnement, représenteraient des frais élevés pour notre canton. Le fait de mettre en oeuvre ce congé à l'échelle fédérale, en s'appuyant sur ce qui existe déjà pour le congé maternité et de l'autre parent, cela permettrait d'en rationaliser l'exécution et de mieux respecter le principe d'économicité tout en garantissant une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Même si l'idée peut paraître bonne, notre groupe est d'avis qu'il vaut mieux attendre qu'une solution soit trouvée au niveau fédéral. Nous suivrons la proposition du Conseil d'Etat de refuser cette motion.

**Vonlanthen Alexandre** (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt si ce n'est d'être chef d'entreprise. J'interviens au nom du groupe PLR/PVL.

La motion demande un congé parental plus large pour l'autre parent, jusqu'à 38 semaines au total selon la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales alors qu'il est de 16 actuellement (pour rappel : 14 pour la mère et 2 pour l'autre parent). Sur le fond, tout comme mon parti national, je peux soutenir une meilleure conciliation vie privée - vie professionnelle avec un congé parental flexible, car comme employeur je soutiens que le placement des enfants est important tout au long de la vie professionnelle des parents.

La motion de nos collègues Galley et Berset demande, à défaut d'une intervention fédérale, de le faire au niveau cantonal en créant la base légale nécessaire. Pour rappel, au niveau fédéral une décision de principe en faveur d'un congé parental a été acceptée en Commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats en janvier dernier. On le voit, cet objet est déjà en route au niveau national et dans ce contexte, je rejoins le Conseil d'Etat lorsque ce dernier demande d'observer ce qui se fait au niveau fédéral avant de réfléchir à le faire au niveau cantonal, à plus forte raison au vu de la complexité de mettre en place un système pour chaque canton alors que l'assurance perte de gain est fédérale. Il s'agit d'ailleurs de la principale pierre d'achoppement pour le canton de Genève pour l'application de son projet au niveau cantonal. À noter que l'obligation des entreprises à augmenter le congé parental pour ses employés resterait du droit fédéral. Dès lors, l'installation d'un congé parental cantonal se fonderait probablement sur une base volontaire, mais qui va donc la payer ? Avec l'APG, pour l'instant ce n'est pas possible sans un changement de loi au niveau fédéral. Notre canton n'ayant pas de gros moyens en ce moment, c'est certainement vers les entreprises que l'on se tournerait, avec une obligation de cotisation, tout comme pour les employés.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe PLR/PVL vous propose de refuser cette motion et de suivre le développement au niveau national.

**Tschümperlin Dominic** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet si ce n'est que je suis père d'un fils de 2 ans, avec un deuxième enfant en route, et que pour un éventuel troisième enfant je profiterais peut-être des mesures proposées. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre mais aussi en mon nom.

Je vois comment c'est de concilier la vie familiale et la vie professionnelle de deux personnes formées par l'Etat et censées redonner le financement de leurs études par les impôts qu'elles paient. Ce n'est pas toujours très facile. La société doit pouvoir profiter de ces personnes bien formées qui ont souvent de la peine à trouver une solution pour la garde de leurs enfants et favoriser cette conciliation, notamment avec, ce que je trouve, en congé parental qui serait un moyen utile pour cela. De ce point de vue-là, je rejoins les motionnaires, personnellement je suis favorable à un congé parental, avec une augmentation modérée du nombre de semaines octroyées au lieu d'un congé de maternité et d'un congé de paternité pour pouvoir mieux concilier aussi les besoins des deux parents concernés.

Natürlich, bei der Implementierung einer solchen Regelung muss man dann aber auch die Bedürfnisse der Arbeitgebenden in Betracht ziehen und nicht einfach überbordend irgendwelche Wochen zuweisen. Zumindest aber finanziert müsste ein erweiterter Elternurlaub für den Bund jedenfalls sein. Lassen Sie mich hier ein kleines Rechenbeispiel machen. Wie Sie sehen können, verrichte ich gerade Dienst für das Vaterland. In mehr als 850 Diensttagen habe ich mich als Offizier in verschiedenen Funktionen der Sicherheit und Verteidigung der Eidgenossenschaft gewidmet. Der Dienst von Soldaten erfüllt eine wichtige Aufgabe in unserem Land und dafür werden sie zurecht auch bezahlt. Sie erhalten, genau wie Eltern im Elternurlaub, Erwerbsersatz. Dieser wichtige Dienst wurde in meinem Fall bislang mit - wenn man die 850 Diensttage nimmt - etwa 121 Wochen Erwerbsersatz bezahlt. Für Soldaten sind es immerhin 36 Wochen.

La situation actuelle est de la plus haute importance. J'ai de la peine si on me dit que nous pouvons sans autre payer les 36 semaines d'APG pour un soldat, mais que nous ne pouvons pas payer 2 ou 3 fois dans la vie d'un parent 4 semaines de congé parental de plus. Il faut protéger la population, mais il faut aussi que nous rendions la création d'une famille encore attrayante.

Nun aber haben wir einen konkreten Vorschlag. Gleichzeitig bringen Massnahmen nichts, die nur symbolischer Natur sind. Dies sieht auch eine knappe Mehrheit der Fraktion Die Mitte so, welche die Vorlage ablehnt. Einerseits ist die Motion maximal vage und äussert sich nicht zur gewünschten Dauer des Elternurlaubs, was eine sinnvolle Abwägung der Überweisung der Motion erschwert. Aber vor allem beraten die Eidgenössischen Räte in Bälde ja entsprechende Vorlagen über die Einführung eines Elternurlaubs. Jetzt noch eine Initiative einzureichen, ist nicht der sprichwörtliche Tropfen auf den heißen Stein, es gleicht mehr einer Person, die versucht, ein loderndes Feuer auszupusten. Die Angelegenheit liegt den Räten vor, lassen wir sie also die Angelegenheit auch beraten.

Vu que la motion reste vague et que le Parlement débat de toute façon déjà du sujet, le dépôt de l'initiative cantonale n'est pas judicieux.

C'est pour cela que le groupe Le Centre et moi-même vous invitons à rejeter cette motion, ceci étant clair qu'il faut encore faire quelque chose dans ce domaine.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). La réponse du Conseil d'Etat à cette motion pour une initiative cantonale me laisse un peu coi. Il nous dit textuellement : "Le Conseil d'Etat se montre globalement favorable ou plus favorable à la recherche et à la mise en oeuvre d'une solution fédérale que cantonale". C'est bien ce que j'ai cru comprendre de tous mes préopinants. Il entend suivre les discussions qui seront menées sur le sujet aux Chambres fédérales. De plus, il argumente également qu'il s'opposera à la motion populaire, qui maintenant a été retirée, parce qu'une solution cantonale n'est pas applicable sans base légale fédérale. Tout le monde est d'accord avec ce point de vue. Mais alors, la recommandation du Conseil d'Etat: « Refusez l'initiative ! » Cherchez l'erreur !

Que demande l'initiative ? L'initiative cantonale fribourgeoise demande, dans le même sens que celle déposée par les Genevois et les Jurassiens, qu'on ait une solution fédérale, parce que, comme l'a dit mon cher collègue Bapst, comme l'ont dit les deux autres préopinants, la mise en place d'une situation souhaitable au niveau du canton est difficile et on aime mieux, pour des questions de justice, avoir une solution fédérale. Donc, recherchons cette solution fédérale. Tout le monde le sait, les initiatives cantonales à l'intention de la Confédération, c'est fastidieux, c'est long, on sait que ce n'est même pas très apprécié par les parlementaires à Berne, qui disent : "Laissez-nous faire notre travail, ne venez pas encore avec des motions de la part des cantons, etc..." On connaît ce leitmotiv et on sait d'ailleurs que peu d'initiatives cantonales ont eu la chance d'aboutir au niveau fédéral.

Mais aujourd'hui, qu'est-ce qui nous est demandé ? Aujourd'hui il nous est demandé si on veut une solution fédérale plutôt que cantonale. Tout le monde, jusqu'à présent, a répondu oui. On va faire un vote maintenant pour une transmission au niveau fédéral de quelque chose qui est à l'étude au niveau fédéral. Notre initiative arrivera après cette chose qui est à l'étude au

niveau fédéral, sauf que la commission du Conseil d'Etat et les autres parlementaires seront évidemment attentifs à ce qui se passe dans le canton de Fribourg. Et si le canton de Fribourg dit non, on ne transmet pas ça, quel signe est-ce que ça donne ? Cela donne le signe que le canton de Fribourg ne veut pas d'une solution fédérale alors que tout le monde a dit : "Nous voulons une solution fédérale." Cela ne mange pas de pain, ça ne nous coûte rien de faire suivre cette initiative fédérale, par contre ça va donner un signe à Berne en disant que, non seulement il y a le Jura, il y a Genève etc..., mais le canton de Fribourg veut aussi que nous allions dans ce sens-là et même si son initiative arrivera dans 2 ou 3 ans, ça donne un signe positif. Si nous votons non aujourd'hui, nous donnons un signe négatif comme quoi nous ne voulons pas de solution fédérale.

C'est la raison pour laquelle, en bonne logique, j'aurais aimé que tout le monde la comprenne mais ce n'est pas toujours facile. Votons oui absolument à cette motion afin de favoriser ce que veut mon collègue Tschümperlin, une solution juste pour tout le monde.

**Levrat Marie** (*PS/SP, GR*). Il y a à peu près 20 ans les Suisses ont voté sur le congé maternité, porté par nos camarades, et je crois qu'on doit être reconnaissants, reconnaissants pour ce congé maternité mais aussi fiers. Pourquoi ? Parce qu'en fait ce congé maternité ne nous est pas arrivé dans les bras comme ça, il a été obtenu de longue lutte et je pense que c'est pour cela qu'on doit en être fiers. 15 ans plus tard, en 2020, les Suisses ont voté pour le congé paternité de 2 semaines et je pense que là aussi, ça ne nous est pas arrivé comme ça, on a dû lutter, on a fait une campagne politique et on a gagné.

Je pense et j'espère pouvoir être de la génération qui dit « oui, on a introduit le congé parental », parce qu'en fait on s'adapte à la réalité des familles actuelles et j'espère vraiment qu'on pourra être de cette génération-là. C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir cette motion. Il y a énormément d'arguments qui ont été donnés précédemment. Je crois qu'un des arguments principaux pour moi, c'est la question de l'égalité. On aurait une égalité dans la prise en charge du nouveau-né mais on aurait aussi une égalité, finalement, sur l'impact qu'a l'arrivée d'un enfant dans la carrière d'une femme ou d'ailleurs d'un homme. Je pense que c'est un élément qui est extrêmement important et qu'on doit soutenir.

Maintenant, il y a aussi un élément qui est important à notre sens et qu'on aimerait relever, c'est la question de l'obligation pour l'homme et pour la femme de prendre un congé, parce que si on n'a pas cette obligation pour certaines semaines, en tout cas, on perpétue des inégalités dans les carrières masculines et féminines et je pense que cela est également important de prendre en considération.

Je crois effectivement qu'aujourd'hui on doit s'adapter à la réalité qui est celle des familles qui s'occupent des enfants, une fois l'un et une fois l'autre, qui s'occupent des enfants de manière égalitaire et paritaire. C'est vrai aussi, j'aimerais rebondir sur ce que mon collègue a dit, en fait là on parle d'une initiative qui est cantonale, cela veut dire qu'on donne le signal à Berne : « Oui, nous aussi on aimerait un congé parental et pas uniquement un congé maternité et paternité et on aimerait lutter pour cela. » Je pense que c'est le signal qui est important et là on pourrait se positionner à côté des autres cantons qui le demandent. Je pense que c'est réellement important de le faire et je vous invite à le soutenir, parce que ce n'est pas seulement bénéfique pour les parents mais aussi pour les enfants.

**Esseiva Catherine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêt, je parle en mon nom. J'aimerais à nouveau relever que pour la plupart d'entre nous la proposition de fond n'est pas remise en question, le soutien au congé parental paraît assez clair. Si le sujet revient sur la table, c'est surtout parce qu'il est lié à une évolution sociétale. Depuis 2010 déjà, la commission fédérale pour les questions familiales a demandé l'introduction d'un congé parental en Suisse.

Aujourd'hui, la question est de savoir si l'on souhaite une politique cantonale ou une politique nationale. Au niveau cantonal, on l'a dit, nous ne disposons d'aucune base organisationnelle, cela signifie qu'une telle mise en oeuvre représenterait des frais. Au niveau fédéral, l'option est là, les dossiers sont sur la table. Janvier 2025, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats a accepté l'initiative portant sur l'introduction d'un congé parental au niveau fédéral. C'est donc un projet qui a toutes les chances d'être soutenu au niveau national. Notre Conseil d'Etat soutient une politique nationale, pour ma part je suis également favorable à un congé parental au niveau national. Il est tout simplement judicieux d'avoir une solution équitable au niveau national plutôt que des modèles cantonaux différents.

S'agissant de l'égalité entre hommes et femmes, certainement que ce projet permettra un renforcement de l'égalité des tâches et permettra de rendre plus équitable la répartition de prise en charge de l'enfant. J'aimerais toutefois relever que si les femmes travaillent à la maison, c'est bien souvent pour deux raisons : d'une part, il y a encore de la discrimination au niveau des engagements féminins et d'autre part, comme le salaire des femmes est toujours plus bas que celui des hommes, le calcul au sein du ménage est vite fait, c'est pour des raisons financières notamment que la femme travaille à la maison.

Considérant cela, je soutiens le fond du congé parental, mais je vais rejeter cette initiative, parce que c'est un projet qui doit être soutenu au niveau national pour des raisons d'équité et de pragmatisme.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je tiens tout d'abord à regretter la réponse du Conseil d'Etat, qui nous a mis dans le doute. Le doute, c'est qu'on mélange deux objets; un objet qui a une visée pour déposer une initiative envers la

Confédération et cet objet ici, le deuxième objet qui a été retiré, qui parlait d'un congé de paternité cantonal. Nous sommes tous d'accord : nous ne voulons pas du congé parental cantonal. Ici, on ne parle que du congé parental national. Il y a tous ceux qui pensent que c'est une bonne idée, ce congé parental national, alors soutenons-le et soutenons cette initiative. Je peux comprendre qu'il y ait certains doutes, parce que l'initiative est assez vague, on ne sait pas à quelle sauce on va être mangés. Je peux comprendre. Par contre, on a un grand problème dans nos démocraties en Europe, c'est la natalité. La natalité, on est tombé en Suisse à 1,39 enfant par femme, ce qui veut dire qu'on a la population qui vieillit. On doit arriver avec des mesures qui vont dans le sens d'augmenter la natalité au niveau fédéral et c'est ce que demande cette motion.

**Berset Alexandre (VEA/GB, SC).** Mes liens d'intérêt : je suis co-motionnaire avec ma collègue Liliane Galley et par ailleurs, il y a 2 ans et demi, j'ai bénéficié d'un congé paternité pour la naissance de ma fille. J'annonce aussi, comme mon collègue Tschümperlin, que j'aurai aussi la chance d'avoir un deuxième congé paternité en juillet. Félicitations, Monsieur Tschümperlin ! Je vous rassure, je n'ai pas l'espérance de pouvoir bénéficier, avec mon épouse, d'un congé parental.

Je rappelle juste encore une fois cet instrument, parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de mécompréhension. Là, je m'adresse aussi à mes collègues Bapst, Vonlanthen et Esseiva. Tout ce que vous avez dit va dans le sens de notre instrument, vraiment. Il faut vraiment lire notre texte, c'est exactement ce qu'on veut. Qu'est-ce qu'on veut ? C'est une initiative cantonale qui invite les Chambres fédérales à introduire un congé parental ou, à défaut, à produire les bases légales qui permettent aux cantons, s'ils le veulent, de produire de tels congés parentaux. On ne veut pas produire un congé parental pour le canton, on veut juste que ça avance au niveau national et qu'il y ait une solution nationale justement uniformisée pour tout le pays. C'est vraiment cela qu'on demande. Je vous remercie d'avance de revoir votre jugement sur notre instrument, puisque, comme j'ai entendu vos arguments, ça va tout à fait dans le sens de ce que l'on propose.

Encore une fois, tous les autres cantons romands ont transmis des textes de telles initiatives, ce serait vraiment dommage que Fribourg fasse figure d'exception et qu'on ne se joigne pas à ce cortège.

Comme on l'a déjà dit, le congé parental ne va pas résoudre tous les problèmes :

- > de sexe,
- > d'inégalités salariales,
- > de manque de place dans les crèches.

Mais c'est un pas en avant vraiment concret pour répondre aux problèmes d'égalité. L'arrivée d'un enfant, pour les personnes qui ont la chance d'en avoir, c'est beaucoup de bonheur, mais c'est aussi assez éprouvant. On n'est jamais de trop à deux. Les premiers temps après l'arrivée d'un enfant sont également cruciaux pour vraiment prendre le train en marche pour les deux parents, pour apprendre à s'occuper de l'enfant. Pour la répartition des tâches, il est vraiment crucial qu'on ait un congé parental pour les deux parents à la suite de la naissance d'un enfant.

Ensuite, économiquement on en a déjà parlé un petit peu, il y a de bons exemples :

- > En Islande, ils ont 6 mois par parent, 12 mois au total.
- > En Norvège, ils ont 11 mois au total.

Il ne me semble pas qu'économiquement ce soient les pires pays. Ensuite, je voulais aussi parler de l'armée, mais mon collègue Tschümperlin l'a également fait, pas pour dire que la défense n'est pas importante mais pour dire que, selon moi, le temps investi pour la famille est également très important.

Pour ce qui est des avantages, j'y reviens très vite : plus de bien-être pour la famille, une meilleure répartition des tâches, plus d'implication pour les pères et également plus de possibilités probablement pour les femmes de retourner sur le marché du travail plus vite et à plus haut taux, ce qui est également extrêmement intéressant pour l'économie.

Ensuite, je reviens sur la réponse du Conseil d'Etat, parce que je dois dire que je suis aussi assez choqué, pour reprendre un petit peu les propos de mon estimé collègue voisin de pupitre.

Monsieur le Représentant du Gouvernement, vous dites dans votre réponse que vous soutenez une initiative pour un congé parental au niveau national et en même temps vous proposez de rejeter notre initiative. Il faut vraiment que vous m'expliquiez pourquoi. Vous voyez, vous avez vraiment semé le doute au sein de ce Parlement et c'est quelque chose de pas tout à fait honnête, je trouve.

Je vous remercierais vraiment de clarifier votre position et de dire pourquoi vous préconisez une solution au niveau national et, en même temps, refusez notre proposition.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Comme cela a été souligné par le Conseil d'Etat dans la réponse qui vous a été donnée pour aujourd'hui, d'autres cantons, comme cela a été dit tout à l'heure - Genève, le Jura, le

Tessin et le Valais - ont déposé effectivement des initiatives cantonales pour l'instauration d'un congé parental sur le plan national. L'examen préalable par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats, c'est la commission spéciale du Conseil des Etats, des initiatives déposées par Genève et le Jura, a eu lieu dernièrement, le 27 janvier dernier, et a débouché sur un préavis positif d'introduire un congé parental uniforme au niveau fédéral. La commission homologue du Conseil national devra également se prononcer très prochainement sur la nécessité de légiférer en la matière. La commission spéciale du Conseil des Etats a proposé au Conseil des Etats de ne pas donner suite aux deux initiatives semblables, ceci est un élément qui est important aujourd'hui dans le débat, elle a décidé de ne pas donner suite aux deux initiatives semblables déposées par les cantons du Valais et du Tessin, car elles imposaient des conditions minimales trop strictes et contraignantes, avec déjà des contours quant à la durée d'un potentiel congé parental. Donc, on était dans une manière trop restrictive d'accorder ce congé parental.

Un rapport du Conseil fédéral, en réponse à la commission spéciale du national, qui s'intitule "Modèles de congé parental : analyse économique globale, coûts et bénéfices" est attendu pour les semaines à venir. Là, on est vraiment à bout touchant maintenant pour parvenir à quelque chose de solide et qui pourrait convenir, bien entendu à tous les cantons de la Suisse. Ce rapport-là devrait fournir des éléments fondamentaux pour la suite du débat en présentant une analyse économique globale. Là, on prendra vraiment l'entier des aspects au niveau suisse, sur les coûts et bénéfices des différents modèles de congé parental. Il est important qu'on puisse aussi s'exprimer là-dessus, de savoir combien ça coûte en finalité avec tel ou tel modèle. On constate bien entendu, au vu de ce qui précède, que l'objet d'un congé parental uniforme est sur les rails, et ça a été dit pratiquement par tout le monde, au niveau fédéral. Une nouvelle initiative cantonale déposée par Fribourg n'aurait à ce stade-là, plus vraiment de sens. Il s'agit maintenant de suivre les discussions fédérales. On est vraiment à bout touchant maintenant.

Quand M. le Député Rey dit qu'on donne un signe négatif dans le canton de Fribourg en disant qu'on n'accepte pas l'objet d'aujourd'hui, ce n'est justement pas ça, parce qu'on en parle maintenant. Le Conseil d'Etat est conscient, le Conseil d'Etat n'est pas opposé au congé parental. Seulement, il est opposé à l'initiative cantonale. Je pense que tous les députés aux Chambres fédérales, avec qui règne une bonne ambiance, on se rencontre quand même régulièrement, ces gens-là lisent aussi les objets cantonaux, donc ce n'est pas quelque chose qui vient, qui tombe de nulle part et on voit que le canton de Fribourg s'intéresse également à ce genre de débat.

C'est vrai que, pour les raisons que je viens d'évoquer maintenant, le Conseil d'Etat se montre globalement plus favorable à la recherche de la mise en œuvre d'une solution fédérale que cantonale. Il entend suivre les discussions, on est vraiment maintenant à bout touchant, cela ne sert à rien non plus de mettre des choses pour mettre des choses alors que les objets sont traités de manière cohérente et qu'ils engendrent des solutions globales au niveau de la Suisse.

J'invite maintenant le Grand Conseil, bien entendu, à rejeter la motion qui vous est proposée aujourd'hui.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 52 voix contre 48. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Matthieu (VEA / GB), Baeriswyl Laurent (Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (VEA / GB), Berset Christel (PS / SP), Bonny David (PS / SP), Bronchi Laurent (VEA / GB), Clément Bruno (VEA / GB), Clément Christian (Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (PS / SP), Fattebert David (Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (VEA / GB), Hauswirth Urs (PS / SP), Hayoz Helfer Regula (VEA / GB), Ingold François (VEA / GB), Jaquier Armand (PS / SP), Kehl Roland (VEA / GB), Kubski Grégoire (PS / SP), Lepori Sandra (PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (PS / SP), Marmier Bruno (VEA / GB), Mauron Pierre (PS / SP), Menoud-Baldi Luana (Le Centre / Die Mitte), Menétrez Lucie (PS / SP), Meyer Loetscher Anne (Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (PS / SP), Moussa Elias (PS / SP), Pasquier Nicolas (VEA / GB), Pauchard Marc (Le Centre / Die Mitte), Perler Urs (VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (PS / SP), Raetzo Tina (VEA / GB), Rey Alizée (PS / SP), Rey Benoît (VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (PS / SP), Roulin Daphné (VEA / GB), Savary Daniel (PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (PS / SP), Schroeter Alexander (PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (PS / SP), Steiert Thierry (PS / SP), Stöckli Markus (VEA / GB), Sudan Stéphane (Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (VEA / GB), Vial Pierre (PS / SP), Zurich Simon (PS / SP). *Total: 48.*

*Ont voté non:*

Altermatt Bernhard (Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (UDC / SVP), Berset Nicolas (UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (UDC / SVP), Brodard Claude (PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (UDC / SVP), Bürdel Daniel (Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (UDC / SVP), Cotting Charly (PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (UDC / SVP), Dupré Lucas (UDC / SVP), Esseiva Catherine (PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (PLR/PVL / FDP/GLP),

Gaillard Bertrand (Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (UDC / SVP), Jakob Christine (PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (PLR/PVL / FDP / GLP), Kolly Gabriel (UDC / SVP), Lauber Pascal (PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (UDC / SVP), Michelod Savio (PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (UDC / SVP), Peiry Stéphane (UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (UDC / SVP), Thévoz Ivan (UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (PLR / PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 52.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

---

## **Motion 2023-GC-161**

### **Soutien à l'accès aux soins bucco-dentaires pour les plus démuni-e-s**

Auteur-s:	<b>Kubski Grégoire (PS/SP, GR)</b> <b>Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>12.06.2023 (BGC Juin 2023, p. 2566)</b>
Développement:	<b>12.06.2023 (BGC Juin 2023, p. 2566)</b>
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>10.12.2024 (BGC Février 2025, p. 91)</b>

---

#### Prise en considération

**Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR).** Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse circonstanciée, même si nous déplorons sa conclusion en défaveur de cette motion.

Certes, nous reconnaissons les efforts de prophylaxie dans le cadre de la loi sur la médecine dentaire scolaire. Cependant, la problématique des coûts est centrale. Des possibilités d'aide financière existent pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires. Pour les enfants, des subventions communales peuvent aussi être obtenues, ce qui n'empêche pas que le solde à payer soit conséquent pour certaines familles.

Cependant, il demeure encore une frange de la population qui n'a droit ni à l'aide sociale ni aux prestations complémentaires. Ces personnes aux revenus modestes, éligibles pour les subventions à la caisse maladie, risquent de renoncer à des soins dentaires pour des raisons financières.

Notre motion propose que l'Etat rembourse les factures dentaires pour les personnes au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie jusqu'à un montant annuel maximum qui pourrait être de 500 francs par personne, ce qui correspond au coût moyen des soins dentaires en Suisse par personne et par an, mais qui pourrait être proportionnel au montant de la subvention accordée.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique qu'un quart de la population fribourgeoise bénéficie d'une réduction de primes d'assurance-maladie, de sorte qu'un financement des soins dentaires pour ces personnes impliquerait un coût maximal annuel supplémentaire estimé à environ 45 millions de francs. Ce montant n'est pas réaliste. En effet, il y aurait lieu de déduire de ce nombre les personnes bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires, pour qui les frais dentaires sont déjà pris en charge. Il s'agirait de rembourser les coûts de traitements dentaires jusqu'à hauteur maximum du montant défini. Il faut aussi tenir compte du fait que toutes les personnes éligibles à cette subvention n'auraient pas forcément besoin de soins dentaires chaque année.

Si les affections bucco-dentaires ne sont pas traitées de manière précoce, des complications sérieuses peuvent apparaître et causer des problèmes de santé beaucoup plus graves:

- > *Augmentation du risque de maladies cardiovasculaires:* les bactéries des infections dentaires peuvent passer dans le sang, favoriser l'athérosclérose et augmenter ainsi le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) et de crise cardiaque.
- > *Aggravation du diabète:* une parodontite non traitée peut rendre plus difficile la gestion du taux de sucre dans le sang.

- > *Complications pendant la grossesse*: une mauvaise santé bucco-dentaire est associée à un risque accru d'accouchement prématuré et de faible poids du bébé à la naissance.
- > *Infections systémiques*: une infection dentaire non soignée peut se propager aux organes vitaux (endocardite infectieuse, septicémie).

On déplore aussi des conséquences sur la qualité de vie:

- > *Des douleurs chroniques*: des infections et inflammations persistantes peuvent causer des douleurs insupportables.
- > *Des difficultés à manger*: la perte de dents ou les douleurs buccales peuvent entraîner une alimentation déséquilibrée et des carences nutritionnelles. Cet aspect est particulièrement délétère pour la personne âgée, quand la malnutrition provoque la faiblesse, la perte d'autonomie et engendre une entrée précoce en établissement médico-social (EMS) avec les coûts que l'on connaît.
- > *L'impact psychologique et social*: une mauvaise santé dentaire peut entraîner une gêne esthétique, une perte de confiance en soi et un isolement social.

En résumé, favoriser l'accès le plus large possible aux dépistages et aux soins bucco-dentaires permet un fort retour sur investissement à travers des économies dans les coûts de la santé. Comme l'avait affirmé le Dr. Etienne Barras, médecin-dentiste conseil de l'Etat du Valais: "Un franc investi dans la promotion de la santé bucco-dentaire permet d'économiser 10 francs dans les soins."

En espérant que ces arguments auront pu vous convaincre, nous vous prions d'accepter notre motion.

**Genoud François** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Le groupe Le Centre a pris connaissance de cette motion. Nous en avons discuté en séance de groupe et je me fais un plaisir de vous rapporter nos conclusions. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le sujet.

Les auteurs de cette motion nous rappellent que les soins dentaires sont majoritairement à la charge des ménages et que, pour des raisons financières, de nombreuses familles sont amenées à renoncer aux soins. Ils demandent que l'Etat rembourse les soins dentaires pour les personnes recevant des subsides d'assurance-maladie jusqu'à un plafond de 500 francs par an pour améliorer l'accès à ces soins.

Avant de discuter des arguments du Conseil d'Etat, qui nous demande de rejeter cette motion, notre groupe n'est pas d'accord de soutenir cette demande. Les principales raisons sont les suivantes. Certes, nous partageons les préoccupations concernant l'importance des soins bucco-dentaires. Cependant, nous soutenons les dires du Conseil d'Etat, qui nous rappelle que notre canton a déjà mis en place plusieurs mesures importantes pour renforcer la prévention de cette problématique. Les exemples cités dans le rapport sont très explicites. Un médecin ou une médecin cantonal-e, la médecine dentaire scolaire et le fait que, pour les résidants des établissements médico-sociaux (EMS), l'hygiène buccale fasse partie des soins de base inclus dans le forfait de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Concernant les personnes à faible revenu et en situation précaire, des moyens de communication sous forme de brochures ou d'informations en ligne les aident à mieux faire connaître ces mesures. Fri-Santé propose un accès vers un réseau de dentistes pour ces personnes. Autre raison: le risque d'effet de seuil n'est pas négligeable. Certaines familles se trouvant juste au-dessus de la limite de revenu seraient défavorisées.

Je n'ai pas à retenir le fait avancé par notre Gouvernement: nous précisons que cette éventuelle nouvelle charge financière pourrait fragiliser l'équilibre budgétaire du canton. En effet, cette phrase va certainement être copiée-collée et faire partie de toutes les nouvelles et peut-être anciennes demandes du Parlement.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre va refuser cette motion et vous demande d'en faire de même.

**Robatel Pauline** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. La motion demande à l'Etat de financer jusqu'à 500 francs de soins dentaires par an pour les bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie. Si l'intention est louable, cette proposition est inefficace et doit être rejetée.

D'une part, le canton de Fribourg dispose déjà de nombreuses mesures de soutien pour garantir l'accès aux soins dentaires aux personnes en situation précaire. D'autre part, les assurances complémentaires dentaires permettent déjà de couvrir ces frais. Une assurance complémentaire coûte entre 20 et 50 francs par mois, selon la couverture choisie, et permet d'éviter des factures pouvant atteindre plusieurs milliers de francs. Il est donc bien plus judicieux d'encourager la souscription à une assurance complémentaire plutôt que de mettre en place une aide publique qui ne couvre qu'une fraction infime des coûts réels.

Pour les personnes qui doivent tout de même payer une franchise non couverte, il existe des solutions de paiement échelonné, proposées par de nombreux cabinets dentaires, permettant d'adapter les paiements aux capacités financières des patients.

Enfin, le coût, estimé à 45 millions de francs par an, est insoutenable pour notre canton et risquerait de détourner des ressources essentielles à d'autres priorités de santé publique. Une telle mesure créerait en outre un effet de seuil injuste, pénalisant les ménages légèrement au-dessus des critères d'éligibilité.

D'autres cantons ont rejeté des initiatives similaires. Il serait incohérent d'aller dans une autre direction, alors même que le cadre fédéral de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ne prévoit pas la prise en charge des soins dentaires courants.

L'accès aux soins dentaires doit être garanti par les mécanismes existants et non par un financement cantonal supplémentaire, qui mettrait en péril l'équilibre budgétaire. Plutôt que de subventionner une aide insuffisante, il est plus pertinent d'inciter à la souscription d'une assurance complémentaire adaptée, qui protège réellement les patients contre des coûts élevés. C'est pourquoi cette motion doit être rejetée.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas de liens d'intérêts, mis à part que je suis le père de deux petites filles à qui je lave parfois les dents à la chanson de "Shoubidoubidou, frottes, frottes tes quenottes, frotte, frotte tes quenottes, c'est trop marrant", que vous connaissez peut-être, la chanson de Gaëtan.

Le Conseil d'Etat nous fait référence aux trois piliers et, effectivement, dans les trois piliers, il y a la prévention, qui fonctionne extrêmement bien, vous l'aurez compris, avec, quand même, la difficulté des parents, quand on donne une consigne à ses enfants, qui ont été extrêmement bien formés à l'école, qui ne répondent pas toujours positivement à des demandes assez simples, comme: "Maintenant, c'est l'heure de se laver les dents."

Deuxièmement, il y a le contrôle et les soins. Les contrôles fonctionnent assez bien, d'autant plus que dans une partie des communes, ces contrôles sont payés. Je me souviens notamment, à l'époque où j'étais au Conseil général de la ville de Fribourg, d'avoir milité avec le parti socialiste (PS) et les Verts pour que ce soit payé dans le cadre de la commune. M<sup>me</sup> de Weck, à l'époque conseillère communale, s'était opposée à cela en disant que c'était trop cher. En fin de compte, en fait, ce n'est pas si cher que ça, puisque depuis, on a baissé les impôts.

Par contre, au niveau des soins, pour ceux qui ont des enfants, vous savez que les factures peuvent être extrêmement salées, et notamment s'il y a des problèmes d'orthodontie. Et là, vraiment, il y a un problème. Parfois, c'est impayable.

Alors, notre collègue Robatel nous a parlé des assurances, qui coûtent effectivement un certain montant, mais que pas tout le monde peut, bien entendu, se payer. L'assurance qu'on paie à peu près 500 ou 600 francs par année couvre 75 % du prix. Il reste quand même plusieurs centaines de francs à trouver pour les parents. Et je pense que de payer la santé dentaire de ces enfants en vendant un rein, ce n'est pas idéal.

Le problème, c'est qu'on n'est pas égaux devant la santé bucco-dentaire. Vous avez 5 enfants différents, 4 enfants, 3 enfants, et vous avez des enfants qui ont des dents bien alignées, le deuxième enfant qui a les dents tous les quarts d'heure, le troisième enfant, c'est un véritable code-barre. On ne sait pas ce qui peut arriver avec les enfants au niveau de leur santé dentaire et c'est un problème. Les assurances ne permettent pas forcément de tout couvrir.

Quand vous amenez votre enfant chez le médecin dentiste, un détartrage simple, c'est 100 francs, une carie, c'est 250 francs, au moment où on lui met un appareil dentaire, on arrive à 3000 francs, 5000 francs, 8000 francs et l'assurance que vous payez 600 francs par année ne va, bien entendu, pas couvrir l'intégralité de ces choses-là. Alors ce n'est pas si grave si on gagne bien sa vie, sans doute comme vous tous ici, mais au moment où on touche des prestations complémentaires pour les assurances-maladie, c'est clair qu'on a de la peine à tout payer et cette proposition, cette motion pourrait aider ces personnes à pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir à l'unanimité cette motion pour tous les enfants. On pense également qu'à terme, favoriser la santé bucco-dentaire, c'est favoriser la santé publique et je pense qu'entre autres, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons tous été élus.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Club des communes et c'est à ce titre uniquement que je prends la parole.

Le comité du Club des communes a un avis partagé concernant cette motion. Il relève sa portée politique, sur laquelle il s'abstient de prendre position. Toutefois, le comité des communes note que la motion assume une mission cantonale à remplir cette prestation. Si, par hasard, la motion devrait être acceptée, il est unanime à préciser que sa mise en œuvre organisationnelle, administrative et financière devait être prise en charge uniquement par l'Etat. C'est clair que si certaines répartitions devaient revenir aux communes, il appartiendrait au législatif de ces communes de l'approuver ou non. Certains l'ont déjà précisé, certaines communes ont déjà ce système de prestations à l'interne ou divers systèmes. L'autonomie communale le permet. Les communes qui le pratiquent ont toute latitude de le faire. Donc, je réitère mon voeu de respect de la séparation des pouvoirs lors de cette décision, si la motion est acceptée.

**Fahrni Marc** (*UDC/SVP, VE*). Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et mes liens d'intérêts sont les suivants: je fais partie de différents organes et commissions en santé sociale, au niveau du district et du canton.

La solution proposée est donc la suivante: rembourser les soins dentaires pour les personnes recevant des subsides d'assurance-maladie et cela jusqu'à un plafond de 500 francs par an.

Dans un premier temps, j'étais attentif, très attentif, aux considérations du Conseil d'Etat, c'est-à-dire aux comparaisons faites entre les cantons. Je ne connaissais pas forcément les mesures des cantons voisins et surtout, j'ignorais que le Conseil national avait refusé, en avril dernier, une motion demandant la prise en charge des soins dentaires préventifs et découlant d'une maladie par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Dans un deuxième temps, je relève les efforts fournis par le canton ces dernières années, tels que la création d'un poste d'un médecin-dentiste cantonal, ainsi que les mesures organisationnelles établies entre les communes et le canton. La prévention est également à mettre en avant. Et la loi s'y référant garantit trois éléments importants: la prophylaxie, la pédodontie et l'orthodontie.

En ce qui concerne les communes, elles doivent assurer les contrôles et les soins obligatoires en créant leurs propres services dentaires scolaires et en déléguant cette tâche aux services appropriés. Dans les deux cas, les communes ont l'obligation de se munir d'un règlement et d'y annexer un tableau des subventionnements. Une aide de proximité existe donc déjà actuellement.

Mais, en résumé, que se passe-t-il réellement sur le terrain? Les services proposés sont de moins en moins fréquentés, car de plus en plus d'enfants sont suivis dès leur prime jeunesse par un dentiste privé. De plus en plus, les parents responsables assurent leurs enfants au niveau dentaire. Si cette assurance est conclue dès le premier âge, son coût par rapport aux frais que les soins dentaires peuvent engendrer est d'un rapport qualité-prix imbattable.

Donc, actuellement, plus de la moitié des enfants viennent avec une attestation et sont dispensés du contrôle annuel. Pour l'autre partie, ils disposent de l'organisation publique. Ils ont donc droit aux contrôles et aux soins prescrits. La facture arrive à la commune et la commune refacture le montant aux parents, en soustrayant la subvention. C'est là que les problèmes apparaissent. Car certains enfants, jusqu'à ce contrôle obligatoire, n'ont jamais vu un dentiste de leur vie. Du coup, la facture peut s'avérer salée, étant impayable pour certaines familles. De plus, j'imagine que pour bénéficier des 500 francs, ces familles devraient présenter une facture acquittée et donc payer 1000 francs ou plus pour en toucher 500. Cette motion ne règle donc pas tout par rapport à ces familles que je viens de décrire.

Aujourd'hui, ces factures impayées trouvent des solutions par le biais des démarches communales. Les services sociaux, les services d'entraide parallèles, comme Caritas, ou d'autres solutions sont trouvées. Et par ce biais, quasiment aucune facture ne finit sa course dans la case pertes sur débiteurs.

Vous l'aurez compris, le groupe de l'Union démocratique du centre va rejeter à l'unanimité cette motion, pour les raisons évoquées, et bien évidemment pour les 45 millions qu'elle coûterait à l'Etat.

Le programme de prévention doit continuer. Et surtout, n'oublions pas que la première des responsabilités, que cela soit au niveau de l'éducation, de l'hygiène dentaire ou du suivi des soins, incombe en premier lieu aux parents.

**Michel Pascale** (*PS/SP, SC*). J'aimerais juste amener un complément et une expérience par rapport à ces soins dentaires.

On a entendu ici tout un discours sur le fait de prendre une assurance complémentaire, la responsabilité individuelle. Quand un enfant arrive dans une famille, le budget est revu, et ce n'est pas à ce moment-là, sauf si on y a été rendu attentif et qu'on en a les moyens, qu'on va penser à prendre une assurance. Au moment où les premiers dégâts arrivent, c'est souvent trop tard. Donc, argumenter contre cette proposition en se reposant sur des assurances complémentaires privées, qui posent des problèmes au niveau de l'accès, au niveau des réserves et au niveau des changements de règles en cours de route, je pense que c'est vraiment problématique.

Maintenant, j'ai envie de vous parler brièvement de mon expérience d'assistante sociale. A l'époque, c'était toujours le discours: comment est-ce possible que les personnes qui arrivent à l'aide sociale coûtent si cher en frais dentaires? Parce que c'est énorme! Pourquoi c'est énorme? Tout simplement, parce qu'on n'a pas suivi les soins auparavant. Et pourquoi on n'a pas suivi les soins auparavant? Tout simplement, parce qu'il faut faire des choix. Quand on a un budget qui est serré, on fait des choix et c'est, en premier lieu, la bouche des parents et puis, en deuxième lieu, celle des enfants, parce qu'il faut d'abord manger, parce qu'il faut d'abord le loyer, parce qu'il y a des priorités.

Et ça coûte très cher, évidemment, en termes d'aide sociale pour les personnes qui, malheureusement, vont arriver à l'aide sociale. C'est des dizaines de milliers de francs, hein, quand il faut refaire la bouche de quelqu'un. Mais, ça coûte très cher de manière générale à la société, parce que ce qui était refusé par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), et c'est un autre débat, puisque les soins dentaires ne sont pas dans la LAMal, se reporte sur l'état de santé général. Et ça coûte cher à tout le monde.

Donc, finalement, indépendamment des discussions sur les assurances complémentaires ou sur la responsabilité individuelle, c'est une question d'investissement et de choix financiers pour la société. Cela vaut la peine, vraiment, de soigner les dents au plus vite, au début des dysfonctionnements. C'est un investissement qui en vaut la peine. J'aimerais qu'on ait cette pensée économique par rapport à cette proposition.

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Mes liens d'intérêts: je suis co-auteur de cette motion et je suis membre du comité de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Nous regrettons en premier lieu la teneur de la réponse du Conseil d'Etat. Pour moi, la réponse est en format dents de lait, alors que nous aurions souhaité une réponse en format dents de sagesse. En bref, pour le Conseil d'Etat, il suffit de savoir bien brosser ses dents du fond pour qu'il n'y ait pas de problèmes de santé publique.

Je crois que là-dessus, il y a un vrai souci. On a un système qui fonctionne heureusement bien pour les enfants, le député Fahrni l'a dit. Mais, il y a énormément de pans de la population qui ont ce problème. Et, pour répondre au député Fahrni, il n'y a pas que les enfants, qui ont des soucis dentaires, qui peuvent avoir des problèmes, et c'est en particulier les personnes âgées. Et le Conseil d'Etat mentionne bien le système de prévention qu'il y a dans les établissements médico-sociaux (EMS). Mais là, il y a un vrai gap qui se fait, parce qu'au final, on veut pousser les gens à rester au maximum à domicile et pas aller dans les EMS et dès le moment où on les laisse à domicile, à ce moment-là, il n'y a plus aucune prévention dentaire, et c'est là que les gens, parce qu'ils ont des problèmes dentaires et qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour se payer le dentiste ou une assurance complémentaire pour les dents, à ce moment-là, ce sont des gens qui choisissent de ne plus manger certains aliments, qui commencent à avoir des carences et c'est des coûts pour la société entière, parce que ce sont des gens qui vont aller à l'hôpital beaucoup plus fréquemment. Et là, il y a un vrai gap. Et je parle essentiellement des personnes âgées, qui ont juste l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) pour vivre. Et il y en a, il faut vraiment se rendre compte. Et ce sont des gens qui ne bénéficient plus du tout de mesures de prévention. Ce n'est pas eux qui vont aller sur les sites internet, parce que l'informatique, ils ne la maîtrisent pas. Et je crois que ça, c'est quelque chose qui est important.

Ben, la députée Robatel parle d'assurances complémentaires. Mais, M<sup>me</sup> Robatel, il faut se les payer, ces assurances complémentaires! Ce sont des gens, déjà, qui n'arrivent pas à payer leurs primes d'assurance de base. Ils n'ont pas les moyens de payer des assurances complémentaires. C'est clair que là, on touche des personnes qui sont vraiment dans la tranche, qui ne sont juste pas à l'aide sociale, mais qui n'ont pas suffisamment d'argent pour pouvoir vivre.

Et puis, pourquoi est-ce qu'on intervient au niveau cantonal? Parce qu'au niveau fédéral, le Parlement fédéral, nos collègues à Berne sont complètement sclérosés, sont complètement paralysés par les lobbies des assurances. Et on a un exemple dans notre députation fribourgeoise avec Johanna Gapany, qui est, elle, extrêmement sous la coupe des assurances. Et je crois que ça, il faut bien le voir. Si, à Berne, ils ne prennent pas leurs responsabilités, il faut qu'ici, on puisse prendre nos responsabilités et qu'on soit à l'écoute de ces personnes qui ont besoin de soins dentaires.

Je crois qu'il nous faut prendre l'exemple de nos collègues valaisans, qui ont souvent raison. En Suisse, en 2025, ça ne doit plus être envisageable de renoncer à aller chez le dentiste, raison pour laquelle je vous propose d'accepter cette motion.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je vous remercie pour vos diverses interventions, qui sont assez divergentes, mais qui, au bout du compte, rejoignent et partagent, effectivement, les préoccupations du Conseil d'Etat, lesquelles concernent l'importance des soins bucco-dentaires. En effet, les problèmes de santé bucco-dentaire non traités comportent un risque important pour l'appareil masticatoire mais aussi pour l'ensemble de l'organisme de manière générale. Et c'est vrai, ça, je le rejoins, qu'un franc investi dans les soins bucco-dentaires permet, justement, d'économiser 10 francs ultérieurement dans la santé.

C'est vrai, si l'on prend les exemples des cantons voisins, si l'on prend le Valais, qui a accepté, comme il a été dit par M. le Député Kubski, ou le canton de Genève. Le canton de Genève a refusé, par contre, de mettre une aide à ce niveau, au niveau des soins bucco-dentaires. C'est aussi important de le préciser.

Par rapport au montant qui a été contesté par M<sup>me</sup> la Députée Pythoud-Gaillard: donc, le montant, en fait, c'est facile. On prend le nombre de personnes qui touchent les subventions. Donc, ça fait, dans le canton de Fribourg, 91'224 personnes qui touchent 500 francs. On arrive ainsi à 45,612 millions de francs. Donc, c'est simplement une règle de trois, en fait, hein, qui fait qu'on arriverait, si l'on acceptait, disons, de donner ces 500 francs par personne qui touche les subsides. C'est vraiment important.

Après, il faut bien différencier deux choses: il faut différencier les soins d'orthodontie, d'accord?, et les soins dentaires. Et puis, dans la motion, on ne parle pas des soins d'orthodontie. On parle uniquement d'accès aux soins bucco-dentaires. Ce sont deux choses qui sont complètement différentes et qui méritent d'être traitées séparément.

Donc, c'est vrai que, comme je l'ai dit tout à l'heure, le non-traitement des affections dentaires peut engendrer, effectivement, des complications graves. Et ça, c'est vraiment important, qu'on puisse, disons, intervenir très rapidement, en faisant la

prévention précoce. Et c'est ce qui nous permet également, dans le dispositif des trois piliers, comme il a été dit tout à l'heure par l'un d'entre vous, de mettre en place ce système-là, qui nous permet de donner la prévention.

Je rappelle aussi, cela a été dit, d'ailleurs, que le poste de médecin-dentiste cantonal a été créé en 2019. Ce poste-là est capital dans notre dispositif général cantonal. Donc, il nous permet aussi une surveillance accrue par le Service du médecin cantonal d'avoir cette surveillance des médecins-dentistes scolaires, entre autres, et des médecins-dentistes bénéficiant d'une convention avec une commune pour les soins dentaires. Là, on parle, bien entendu, des enfants et de toute la médecine dentaire scolaire.

M. le Député Kubski, vous parlez des soins dentaires pour les résidants des établissements médico-sociaux (EMS). Vous savez qu'une personne qui est dans un EMS, en principe, et ça, c'est la grande majorité des personnes, a un *Resident Assessment Instrument (RAI) 7*, c'est-à-dire qu'ils ont un niveau de prise en charge qui demande justement une prise en charge spéciale avec des soins spécifiques.

Les personnes qui sont chez elles ont d'autres possibilités, soit par le biais de la famille ou grâce à des aides, entre autres, d'accéder à des soins dentaires. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas en EMS et qu'on est âgé qu'on n'a pas de soins dentaires. Et ça, je tenais vraiment à le préciser dans mon intervention.

On a le projet pilote "Santé bucco-dentaire pour tout le monde", qui a été lancé dernièrement, le 5 juillet 2022, et qui est conduit par la Société suisse des médecins-dentistes Fribourg (SSO), la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et Caritas Fribourg aussi. Ce qu'il est important de dire, c'est que, dans ce concept, en fait, qui comporte deux brochures, on a vraiment toutes les indications qui nous permettent de procéder à une expertise en termes de soins, comment on doit les faire, qu'est-ce qui est visé dans cette aide au niveau de la santé bucco-dentaire.

Donc, pour moi, c'est important de mettre vraiment en avant ces campagnes de sensibilisation. Il n'y a rien de mieux que ça. C'est vrai, quand on doit dire à son enfant d'aller se laver les dents et pas qu'il ne se lave que les dents, comme vous l'avez dit, se brosser les dents du fond, M. Kubski, donc on doit vraiment brosser toutes les dents, et ça, c'est vraiment quelque chose qui est vraiment très important.

On a aussi les prestations offertes par Fri-Santé à Fribourg, qui donne une participation de 70 francs avec possibilité d'arrangements. Donc, on a plein, plein de choses qui existent chez nous.

Et je pense que, grâce à la prévention et aux mesures mises en place dans notre canton de Fribourg, la santé dentaire de la population fribourgeoise, elle s'est considérablement améliorée ces dernières années. On voit ça avec le temps. Personnellement, j'ai vécu aussi dans une famille où on était nombreux. On vivait à 3, voire 4 générations. Et puis, mes arrière-grands-parents, qui vivaient avec moi, n'avaient pas les soins dentaires comme nous avons la chance d'avoir aujourd'hui.

Un financement supplémentaire, ça, je voulais le prendre en dernier, peut-être, dans mon argumentaire. C'est vrai, quand on parlait tout à l'heure des 45 millions de francs, ça, bien entendu, on doit quand même parler de l'argent et puis, vous savez comme moi, le copier-coller de dire que le canton, maintenant, doit faire attention à ses dépenses cantonales, c'est vrai. On doit quand même mettre cet argument-là sur la table et c'est vraiment quelque chose aussi qui coûterait au canton de Fribourg. Donc, c'est vrai, le but, c'est vraiment de pouvoir trouver des solutions, disons, en amont, déjà, des problématiques, utiliser les moyens déjà en vigueur maintenant dans le canton de Fribourg et puis le but, c'est vraiment d'avoir cette santé-là qui soit au meilleur.

Donc, au vu de ce qui précède et de ce que je viens de vous expliquer, donc, c'est vrai, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de refuser la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 61 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Matthieu, Berset Alexandre, Bronchi Laurent, Clément Bruno, Galley Liliane, Hayoz Helfer Regula, Ingold François, Kehl Roland, Marmier Bruno, Pasquier Nicolas, Perler Urs, Raetzo Tina, Rey Benoît, Roulin Daphné, Stöckli Markus, Tritten Sophie (VEA / GB) Berset Christel, Bonny David, Emonet Gaétan, Hauswirth Urs, Jaquier Armand, Kubski Grégoire, Levrat Marie, Mauron Pierre, Menétrey Lucie, Michel Pascale, Moussa Elias, Pythoud-Gaillard Chantal, Rey Alizée, Savoy Françoise, Schroeter Alexander, Senti Julia, Steiert Thierry, Vial Pierre, Zurich Simon (PS / SP). *Total: 35.*

*Ont voté non:*

Altermatt Bernhard, Baeriswyl Laurent, Beaud Catherine, Bürdel Daniel, Clément Christian, Dafflon Hubert, Defferrard Francine, Dietrich Laurent, Doutaz Jean-Pierre, Fattebert David, Gaillard Bertrand, Genoud (Braillard) François, Grandgirard Pierre-André, Julmy Markus, Menoud-Baldi Luana, Meyer Loetscher Anne, Pauchard Marc, Remy-Ruffieux Annick, Schwaller-Merkle Esther, Seewer Bojan, Sudan Stéphane, Tschümperlin Dominic (Le Centre / Die Mitte) Bapst Pierre-Alain, Brodard Claude, Bürgisser Nicolas, Chardonnens Christophe, Cotting Charly, Dorthe Sébastien, Esseiva

Catherine, Freiburghaus Andreas, Glasson Benoît, Jakob Christine, Kaltenrieder André, Lauber Pascal, Michelod Savio, Moura Sophie, Robatel Pauline, Savary Daniel, Schumacher Jean-Daniel, Vonlanthen Alexandre, Wieland Philipp, Wüthrich Peter, Zermatten Estelle, de Weck Antoinette (PLR/PVL / FDP/GLP) Bapst Bernard, Barras Eric, Berset Nicolas, Bortoluzzi Flavio, Brügger Adrian, Chardonnens Jean-Daniel, Dumas Jacques, Dupré Lucas, Fahrni Marc, Herren-Rutschi Rudolf, Mesot Roland, Papaux David, Peiry Stéphane, Riedo Bruno, Schneuwly Achim, Thalmann-Bolz Katharina, Thévoz Ivan (UDC / SVP). *Total: 61.*

*S'est abstenué:*

Lepori Sandra (PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

---

## **Mandat 2023-GC-320**

### **Prestation complémentaire pour les résidents d'une maison de retraite / adaptation des dépenses personnelles au coût de la vie**

Auteur-s:

**Stöckli Markus (VEA/GB, SE)**  
**Tritten Sophie (VEA/GB, SC)**  
**Fahrni Marc (UDC/SVP, VE)**  
**Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)**  
**Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)**  
**Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE)**  
**Riedo Bruno (UDC/SVP, SE)**  
**Aebischer Eliane (PS/SP, SE)**  
**Ingold François (VEA/GB, FV)**  
**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)**

Représentant-e du gouvernement:

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Dépôt:

**12.12.2023 (BGC Décembre 2023, p. 5833)**

Développement:

**12.12.2023 (BGC Décembre 2023, p. 5833)**

Réponse du Conseil d'Etat:

**16.12.2024 (BGC Février 2025, p. 121)**

---

### **Prise en considération**

**Stöckli Markus (VEA/GB, SE).** Die Höhe des Abzugs für persönliche Auslagen an Menschen, welche in einem Pflegeheim leben und auf Ergänzungsleistung angewiesen sind, ist in Artikel 5<sup>ter</sup> der kantonalen Ausführungsverordnung auf CHF 320.- festgesetzt, und dies unverändert seit dem 1. Januar 1993; also vor sage und schreibe 32 Jahren!

Wie haben sich die Preise entwickelt? Eine Tasse Kaffee kostete damals im Restaurant 1993 CHF 3.- und heute mindestens CHF 4.50. Ein Bahnbillet Fribourg-Bern kostete damals CHF 15.- und heute CHF 32.-.

Ich bin überzeugt, dass unsere VorgängerInnen bei der Festsetzung des Bedarfs für persönliche Auslagen im Jahre 1993 gute und richtige Berechnungen gemacht haben. Auf Grund der Preisentwicklung jedoch stimmt die Kaufkraft schlicht nicht mehr mit der heutigen Realität überein.

Hinter den betroffenen Personen stehen Menschen, welche sich für unseren heutigen Wohlstand eingesetzt und verdient gemacht haben. Dazu zwei reale Lebensläufe:

Frau Muster hat über 40 Jahre mit ihrem Mann in einem kleinen Bauernhaus gelebt. Sie hat 5 Kinder grossgezogen. Ihr Mann arbeitete in Bern als Hilfsarbeiter in einer Fabrik. Sie war Hausfrau und Kleinbäuerin, hatte einige Schafe, Hühner, viele Obstbäume und einen grossen Garten. Sie war sehr glücklich und zufrieden mit ihrem einfachen Leben. Nachdem ihr Mann verstorben war, reichte die kleine Rente des verstorbenen Ehemannes zusammen mit ihrer AHV zur Deckung der Ausgaben gerade aus. Nach einem Spitalaufenthalt musste sie in ein Pflegeheim eintreten und für die Finanzierung der Heimkosten Ergänzungsleistungen beantragen.

Monsieur Modèle a été marié pendant 45 ans. Le couple vivait dans un simple appartement et ils n'avaient pas d'enfants. Pendant toute sa vie professionnelle, M. Modèle a travaillé comme maçon dans la même entreprise de construction. A sa retraite, le couple Modèle a reçu, en plus de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), une rente de la caisse de pension.

Celle-ci était toutefois modeste, car le régime obligatoire de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) n'existe que depuis 1985 et M. Modèle n'a pas pu cotiser le maximum d'années. Les nombreuses années de son dur labeur ont marqué sa santé par de fréquentes douleurs dans les jambes et dans le dos. 5 ans après sa retraite, sa femme est décédée et M. Modèle a été complètement déstabilisé. Il ne savait plus cuisiner ni faire le ménage et s'est négligé, tout comme il a négligé les soins à ses jambes abîmées. Il a donc dû entrer dans un établissement médico-social (EMS) à l'âge de 70 ans déjà.

Pendant environ 8 ans, ses dépenses ont pu être financées grâce à ses économies. Lorsque celles-ci ont été épuisées, le curateur a dû lui expliquer qu'il devait réduire ses frais et donc ses sorties et ses activités. Cette réduction l'a beaucoup blessé. Il a travaillé toute sa vie, a toujours payé toutes ses factures et n'a jamais eu besoin d'un quelconque luxe.

Avec la franchise personnelle, Frau Muster und Monsieur Modèle doivent financer ce qui suit: des chaussures, des vêtements, du linge, parfois une veste, des articles d'hygiène, par exemple les protections pour personnes incontinentes, des lunettes, des appareils auditifs, le coiffeur, des frais de téléphone et d'Internet, podologie et semelles pour ses chaussures et une fois par trimestre un massage du dos contre les douleurs.

M. Modèle aime les randonnées, pour lesquelles il a besoin de matériel, comme des bâtons ou des lunettes de soleil. Il fume la pipe et se rend occasionnellement pour un repas dans son ancien bistrot habituel.

Frau Muster hingegen liest täglich ihre Freiburger Nachrichten und wöchentlich ihre Illustrierte. Sie trinkt ab und zu einen Kaffee oder ein Glas Wein. Sie tätigt gerne Ausgaben für kleine Geburtstags- und Weihnachtsgeschenke für ihre Enkelkinder oder fährt mit einer Freundin zum Lottospielen.

Ce qui est financé par le montant pour les dépenses personnelles, c'est donc, outre les dépenses quotidiennes pour les objets personnels, quelques micro-dépenses en faveur de leur qualité de vie dans l'existence plutôt silencieuse d'un quotidien dans un établissement médico-social (EMS).

Für diese Auslagen reichen CHF 320.- pro Monat beziehungsweise ein Tagessoll von CHF 10.60 schlicht nicht mehr aus. Daher müssen sie besonders auf Aktivitäten verzichten, welche ihre Lebensqualität und die soziale Einbindung betreffen.

Nach 32 Jahren bei stetig steigenden Lebenskosten ist die Anpassung der Beiträge ihres monatlichen Taschengeldes ein Muss - trotz schwierigen Finanzaussichten und unabhängig von Vergleichen mit den niedrigsten Kantonsbeiträgen der Nachbarkantone.

Ich verkneife mir die Frage, Herr Staatsrat, um wieviel Prozent beziehungsweise Franken der Monatslohn (exklusive Spesenvergütung) oder die lebenslange Rente eines Staatsrates seit 1993 gestiegen sind und wo sie in einem interkantonalen Vergleich eingereiht wären.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, diesem Auftrag zuzustimmen und Menschen im Pflegeheim ohne finanzielle Eigenmittel mit der Erhöhung des Beitrags zusätzliche Lebensqualität zu ermöglichen.

**Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE).** Ich bin Urheber dieses Auftrages und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit unserem Auftrag verlangen wir für die Pflegeheimbewohner ein höheres Taschengeld, es geht um eine monatliche Erhöhung von 75 Franken. Seit 32 Jahren wurde die Teuerung für dieses Sackgeld nie angepasst. Nun wird es endlich Zeit. Wir wissen, dass diese Anpassung jährliche Mehrkosten von 2,4 Millionen Franken nach sich ziehen wird. Wir wissen auch, dass diese Mehrkosten unsere Kasse, die nicht auf Rosen gebettet ist, stark belasten werden.

Warum sollen Sie unserem Mandat trotzdem zustimmen, geschätzte Damen und Herren? Wir waren immer bereit, für verschiedene Projekte sehr grosszügig hohe Geldbeträge zu sprechen, die uns Millionen um Millionen von Franken kosten. Um zwei Beispiele zu nennen: Die Poyabrücke oder die Kantons- und Unibibliothek. Kurze Zeit später erfahren wir, dass man für diese teuren Projekte noch einmal Zusatzkredite mit weiteren Millionen Franken benötigt. Bei unserem Auftrag heute geht es um Menschen, um ältere Menschen, die streng gearbeitet und immer Steuern bezahlt haben. Wir in diesen Saal wissen alle, diesen Menschen verdanken wir unseren heutigen Wohlstand. Heute erhalten die Bewohner in Alters- und Pflegeheimen im Monat ein Sackgeld von 320 Franken, das sind ca. 10 Franken pro Tag. Mit diesen 10 Franken bezahlen sie die Zigaretten, den Kaffee, die Toilettenartikel, die Kleider. Wie sollen sich die Heimbewohner nach diesen Ausgaben noch eine Massage, den Coiffeur oder eine Reise leisten? Diese Pflegeheimbewohner verdienen ein anständiges Taschengeld, damit sie noch Lebensqualität haben.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesen Auftrag mehrheitlich unterstützen.

**Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Als Miturheber dieses Auftrags liegt mir, wie wahrscheinlich euch allen, das Wohlergehen unserer Mitbürger in den Pflegeheimen am Herzen. Aus diesem Grund, aber auch schon damals mit etwas Zögern, habe ich die Verfassung des Auftrags mitgetragen, Achim Schneuwly hat mich damals dazu ermuntert. Ich habe

zu diesem Geschäft keine zusätzliche Interessenbindung, möchte aber mitteilen, dass ich als Präsident des Gesundheitsnetz Sense, welche das Pflegeheim Mattenberg betreibt, recht nahe an den Heimbewohnern bin. Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion.

Besten Dank an den Staatsrat für seine fundierte Antwort, in der auch die zusätzliche Leistung zu den monatlichen Beträgen für die persönlichen Bedürfnisse aufgeführt sind. Darin sind Leistungen der EL bei Zahnbehandlungen, aber auch die Abgeltung der Franchise und des Selbstbehaltes der Krankenkasse im Betrag von maximal 6'000 Franken pro Jahr möglich. Für die persönlichen Bedürfnisse werden 320 Franken pro Monat ausgerichtet. Auch wenn es sich im Vergleich der Kantone um einen Betrag im unteren Mittelfeld handelt, ist das mehr als Almosen. So richten die in diesem Saal vielmals als Vergleich herangezogenen Kantone Waadt und Genf signifikant tiefere Beiträge aus. Und vergessen wir nicht, ab 2026 greift auch die 13. AHV-Rente zugunsten dieser Heimbewohner.

Ich habe volles Verständnis für die Schlussfolgerungen des Staatsrates, aufgrund des Vergleichs unter den Kantonen und der finanziellen Lage unseres Kantons auf eine Anpassung zu verzichten. Aus diesen Gründen wird die Mehrheit der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion die Überweisung des Auftrags ablehnen.

**Schroeter Alexander (PS/SP, LA).** Ich habe keine persönlichen Interessen in Bezug auf dieses Geschäft.

Klar: Wir müssen sparen, wir haben es beim vorangehenden Geschäft gehört, wir haben es in den Medien gelesen, wir werden immer wieder darauf hingewiesen. Aber die Frage, die uns hier drin noch eine Weile immer wieder trennen dürfte, ist: Wo setzen wir an mit dem Sparskalpell? Wohl nicht bei grundsätzlichen Aufträgen - so sind wir der Meinung von Seiten der Sozialdemokratischen Fraktion -, die der Verfassung und den daraus abgeleiteten Gesetzen und Verordnungen entspringen.

So ist es ein Verfassungsauftrag, dass die Ergänzungsleistungen der Deckung des Existenzbedarfs dienen müssen. Der Betrag von 320 Franken pro Monat und pro Person besteht seit dem 1. Januar 1993, wir haben es gehört und schon gelesen, und wurde seither nicht angepasst. 1993! Dies ist in den Augen der Sozialdemokratischen Fraktion ein 'No Go'. Über 30 Jahre lang keine Anpassung an die Teuerung, wenn es um die Deckung des Existenzbedarfs von alltäglichen Sachen geht.

Mit anderen Worten, es ist die Absicht, dass die Anspruchsberechtigten - und nur diese - ein würdiges Leben im Alter führen können. Die Möglichkeit zu haben, am Leben teilzunehmen, dazu gehört es auch, im Altersheim- oder Dorfcafé einen Kaffee trinken zu gehen usw. Solche alltäglichen Tätigkeiten ermöglichen wir mit dieser Anpassung und zwar für Menschen, die ein Leben lang mit ihrer Berufs- oder Care-Arbeit zum Funktionieren der Gesellschaft beigetragen haben und auch Steuern bezahlt haben.

Ich kenne keinen Coiffeur, ich kenne keine Zeitung und keinen Kaffee, der immer noch gleich günstig ist wie vor dreissig Jahren. Ich habe das Beispiel Café crème herausgenommen: Innerhalb von 20 Jahren hat hier eine Kostensteigerung von durchschnittlich 3.16 Franken auf 4.23 Franken stattgefunden, also eine Kostensteigerung um 34%. Und das Gipfeli zum Café, der Coiffeur-Besuch, das Zeitungsabo, usw., alles ist teurer geworden. Es geht nicht nur um diese kleinen "Luxus-Sündchen" im Alltag, sondern es geht auch um alltägliche Bedarfsartikel, die die Leute selbst besorgen müssen. Welche Personen profitieren, ist in der Verordnung genau umschrieben.

Trotz der warnenden Worte des Staatsrats hält die Sozialdemokratische Fraktion daran fest, dass es hier um das Wohlbefinden eines Teils der Gesellschaft geht. Die Berechnungsbasis von damals, von 1993, die zu den 320 Franken geführt hat: Wir dürfen davon ausgehen, dass mit der gleichen Berechnungsbasis heute entschieden ein anderer, ein höherer Betrag herauskommen würde. Davon ist die Fraktion überzeugt. Mit der Erheblicherklärung kann genau dieses geprüft und die notwendigen Anpassungen vorgenommen werden.

In diesem Sinn unterstützt die Sozialdemokratische Fraktion den Antrag der Urheber\*innen und empfiehlt die Erheblicherklärung.

**Seewer Bojan (Le Centre /Die Mitte, SE).** Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Je suis directeur d'une institution pour personnes en situation de handicap et membre d'une commission permanente de l'Association fribourgeoise des institutions sociales spécialisées (INFRI).

L'entrée dans un établissement médico-social (EMS) est un énorme défi pour les personnes concernées ainsi que pour leur entourage, tant sur le plan émotionnel que sur le plan financier. Il ne s'agit pas seulement de la perte d'un environnement familial mais souvent aussi de la nécessité de s'adapter à une situation de vie entièrement nouvelle à un âge avancé. De plus, l'entrée est souvent accompagnée de problèmes médicaux aigus, qui compliquent encore une situation complexe et souvent pesante.

Die 2'600 Bewohnerinnen und Bewohner in Pflegeheimen, die von der Anpassung der Pauschale für persönliche Auslagen betroffen sind, erhalten derzeit monatlich CHF 320. Diese Summe ist seit 1993 unverändert geblieben. Es wurden mehrere Beispiele genannt, wie sich die Preise entwickelt haben, der Kaffee ist nahezu doppelt so teuer, die Zigaretten sind dreimal

so teuer. Diese Preiserhöhungen wirken sich direkt auf die Lebenshaltungskosten der betroffenen Personen aus, die mit diesen pauschalen Auslagen alltägliche Dienstleistungen wie den Besuch beim Coiffeur, die kosmetische Fusspflege, Kleidung, Hygieneartikel und vieles mehr bezahlen müssen. Es gibt aber auch Fixkosten, die davon betroffen sind, die nicht von der Pauschale des Pflegeheims bezahlt werden. Dazu gehören zum Beispiel auch Telefonkosten oder eine Privathaftpflichtversicherung, die empfohlen wird.

Die Lebensqualität der Heimbewohnerinnen und -bewohner ist in hohem Masse von der Unterstützung bei diesen Ausgaben abhängig. Hier geht es nicht nur um den Zugang zu grundlegenden Dienstleistungen, sondern auch um die Teilhabe am sozialen und kulturellen Leben.

Der Staatsrat hat in seiner Antwort anerkannt, dass die Pauschalen für persönliche Auslagen im interkantonalen Vergleich im unteren Bereich liegen. Gleichzeitig teilt die Mehrheit unserer Fraktion die Bedenken des Staatsrates in Bezug auf die erheblichen, finanziellen Auswirkungen dieses Auftrages.

Der Kanton Freiburg würde durch eine Erhöhung der Pauschale jährlich mit zusätzlichen Kosten von etwa 2,4 Millionen Franken konfrontiert.

Diese finanziellen Belastungen sind vor dem Hintergrund der bereits angespannten finanziellen Situation und der geforderten Sanierungsmassnahmen des Kantons problematisch. Eine solche Ausgabensteigerung könnte die langfristige finanzielle Nachhaltigkeit gefährden, insbesondere, da die demografische Entwicklung mit einer zunehmenden Zahl älterer Menschen die Sozialausgaben weiter ansteigen lässt.

En outre, on peut se demander si l'introduction de telles augmentations de coûts n'influencerait pas d'autres dépenses urgentes dans le domaine social ou des investissements importants. Compte tenu de ces risques financiers et de l'incertitude quant à la viabilité à long terme d'une telle adaptation, il pourrait être judicieux de rechercher des solutions alternatives plus nuancées, qui répondent à la fois aux besoins des résidents et ne pèsent pas sur le cadre financier du canton.

Or, compte tenu de la situation financière tendue, il est d'autant plus important que le Conseil d'Etat, en collaboration avec les acteurs concernés, élabore, comme il l'a annoncé dans sa réponse, des solutions pragmatiques afin d'aider les personnes concernées à vivre mieux.

Selon la grande majorité de notre groupe, ce mandat veut toutefois trop en faire. Cette augmentation importante des prestations personnelles ainsi que le couplage de ce montant à l'indexation ne semblent pas réalisables pour la majorité de notre groupe, qui recommande donc de rejeter le mandat.

Une minorité du groupe, dont je fais personnellement partie, partage toutefois l'avis qu'il est important d'agir et qu'une adaptation des prestations personnelles est nécessaire.

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Le Conseil d'Etat admet qu'il y a de bonnes raisons pour se pencher sur le réexamen de ce montant. Toutes ces bonnes raisons, nous les avions entendues de tous les côtés de l'hémicycle cet après-midi, et je crois qu'elles ne sont contestées par personne.

Donc, le refus de ce mandat ne se base que sur des considérations financières. Comme le dit le Conseil d'Etat, il y aurait une pression importante sur les finances de l'Etat. L'équilibre budgétaire est nécessaire, le contexte financier ne permet pas, pour l'instant, d'atteindre cet objectif. Et voilà, nous y sommes.

Nous sommes donc à la première mesure proposée par le Conseil d'Etat pour essayer de trouver une solution à l'équilibre financier de notre canton. Il a écrit au Bureau pour parler de son programme d'assainissement avec un moratoire. Et ce moratoire propose trois choses: soit revenir sur une décision du Grand Conseil, ce qui objectivement me pose quand même quelques questions, que l'exécutif demande au législatif, qui est le pouvoir suprême, de changer sa décision pour des questions d'équilibre budgétaire; soit d'étaler la mise en œuvre des mesures qui sont proposées. Alors, l'étalement de la mise en œuvre, je m'excuse, mais nous le connaissons. Par exemple, pour les prestations complémentaires (PC) familles, on a étalé pendant 20 ans. Donc, je ne suis pas prêt non plus à étaler, enfin, je ne serai plus là, mais je ne suis pas prêt à étaler pendant 20 ans la suite de toutes les mesures qui ont été décidées.

Nous avons 10 mesures proposées par le Conseil d'Etat dans ce moratoire. Je me suis quand même penché sur ces mesures. 7 mesures concernent des objets de la santé et du social. M. le Conseiller d'Etat, vous avez bien du courage d'être ici cet après-midi. Vous êtes la seule victime de ce plan de mesures, pratiquement. Une de ces mesures concerne l'agriculture, une les rénovations énergétiques, donc l'environnement, et une dernière est une mesure sur les droits civiques pour affranchir les bulletins de vote. Donc, quelles sont les victimes de ce moratoire? Ce sont les gens qui ont des besoins, des besoins fondamentaux, des gens pour lesquels nous sommes là.

Et, j'ai bien aimé la réflexion de mon collègue, ce n'est pas fréquent, M. Schneuwly, par rapport à cette nécessité de faire des choix. Je me suis penché sur toutes les motions et tous les décrets validés par les députés durant la même période où le Conseil

d'Etat nous propose ces mesures. Je suis arrivé à plus de 300 millions de francs de dépenses votées, proposées par le Grand Conseil. Evidemment, une énorme partie de ces dépenses sont pour des crédits de réalisation, crédits d'étude, crédits de route etc., et une petite partie par rapport au social. Mais, c'est sur le social qu'on nous propose, dans un premier temps, de taper.

Alors, ma réflexion, c'est la suivante: effectivement, la situation financière du canton nécessite une réflexion. Cette réflexion, ça n'est pas le Conseil d'Etat qui doit la faire seul de son côté, avec ses services, et nous dire en moratoire, maintenant vous changez telle, telle, telle, telle décision; c'est une réflexion commune que nous devons avoir ensemble, où nous allons pondérer les restrictions financières que nous devons faire et pas taper que sur le social et la santé, mais peut-être aussi sur les giratoires, sur les routes de contournement, etc., et où nous allons également voir de quelle manière nous pouvons travailler sur les recettes. Et c'est suite à cette réflexion commune que nous pourrons décider si, oui ou non, nous décidons de surseoir à une mesure qui est nécessaire pour des gens qui en ont besoin ou de surseoir à la construction d'une route et pas avant.

Je vous demande donc d'accepter ce mandat.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont exprimées cet après-midi, pour leurs arguments divers et variés surtout.

C'est vrai, la problématique des personnes dans un établissement médico-social qui perçoivent cet argent poche est vraiment conscientisée par le Conseil d'Etat. C'est vrai qu'on n'a jamais augmenté ce montant-là, il est resté à 320 francs depuis bientôt 30 ans. Donc ça, on en est conscient. Maintenant, il faut bien remettre les choses dans leur contexte. C'est vrai qu'on n'a jamais augmenté ce montant-là, au niveau du canton de Fribourg. On est resté à 320 francs. On n'est pas les meilleurs de Suisse, on n'est pas les moins bons non plus. Mais je pense qu'il y a un élément qu'il faut vraiment mettre en perspective. Certes, le montant n'a pas été augmenté, mais le canton, il a énormément augmenté ses contributions dans les prestations complémentaires. Et là, on parle uniquement des personnes qui reçoivent des prestations complémentaires. Juste pour votre information, donc, un chiffre qui est hyper-important, je pense quand même à le mettre dans la discussion cet après-midi, les dépenses des prestations complémentaires ont augmenté d'environ 40 % entre l'année 2000 et l'année 2018, passant de 91 millions de francs à 150 millions de francs par année. Donc, l'Etat n'a pas rien fait, d'accord ? On a adapté, bien entendu, les montants au coût de la vie. Les prestations complémentaires ont augmenté et puis, on est passé en l'an 2000 de 7104 personnes qui touchaient les prestations complémentaires à quelque 11802 personnes. Ce sont des chiffres assez précis, mais je pense que ce sont des choses qui ont vraiment leur importance dans le débat aujourd'hui.

J'ai vraiment très, très grand plaisir à écouter M. le Député Rey quand il a pitié de moi. Ca me fait vraiment très plaisir, on sent que ce sont ses dernières interventions. Cela fait vraiment très plaisir de vous entendre cet après-midi. Je vais vous regretter, vraiment, comme député. On s'entend vraiment bien. On n'est pas du même bord politique du tout. Mais je pense que les arguments qui sont inventés par Monsieur – qui sont inventés... qui sont évoqués par M. le Député Rey sont toujours pertinents, demandent une très grande attention et sont souvent nimbés d'un pragmatisme très redoutable, d'ailleurs, et puis, je le connais dans d'autres circonstances que la députation et, vraiment, je vais vous regretter, je vous souhaite déjà, à vous, une très belle retraite politique.

Donc, ceci dit, pour moi, c'est important de garder ces chiffres que je viens de vous citer en tête, d'avoir tous ces éléments-là qui font que la situation, c'est vrai, la situation économique du canton, elle est ce qu'elle est maintenant. Je ne vais pas faire le débat du moratoire maintenant, il sera fait à un autre moment par le ministre des finances. Ce n'est pas mon rôle aujourd'hui de débattre sur le moratoire, en disant qu'on va supprimer des giratoires ou couper un trottoir ici pour favoriser des éléments qui concernent mon département, soit le social et la santé. Mais, je pense que ce sont des discussions qu'on doit avoir, c'est vrai. Et puis là, vous avez, bien entendu, accès, entre autres, aux personnes qui sont les chefs de département, hein, mais les 7 conseillers et conseillères d'Etat, qui sont, bien entendu, les chefs des services, qui pourront après discuter. Allez, vraiment, allez discuter et poser ces problèmes sur la table. On écoute les gens, on peut aussi prendre des décisions et puis je pense qu'il y aura de bonnes décisions qui seront prises à l'avenir. Mais, je suis conscient, comme vous, qu'au bout de la chaîne, il y a toujours des personnes. Et ça, on ne doit jamais l'oublier. La finalité, c'est le bien commun. C'est le bien des personnes. Et ça, je vais me battre toute ma législature pour vraiment pouvoir défendre cet aspect-là, qui me tient vraiment à cœur au sein de mon département.

Donc, c'est vrai. C'est vrai qu'en résumé, ben, je pourrais dire que le Conseil d'Etat estime qu'en raison de la situation qui est tendue actuellement, comme je viens de le dire, il n'est pas adapté pour l'instant de modifier le montant. Mais, le Conseil d'Etat reste vigilant, reste observateur aussi de l'évaluation dans le contexte financier actuel du canton de Fribourg et prendra bien entendu, le cas échéant, des mesures qui pourraient permettre à ces personnes d'avoir un petit peu d'argent de poche de plus, ce qui permettrait de faire vivre davantage, disons d'avoir une meilleure vie ou différents éléments de plus dans leur vie.

Je rappelle que les personnes qui entrent en EMS restent en moyenne, actuellement, selon les derniers chiffres de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), environ 27 mois en moyenne dans un EMS. Et une personne qui est dans un EMS, en moyenne, maintenant aussi, a un Resident Assessment Instrument (RAI) 2, donc c'est un système de prise en charge qui

demande quand même une prise en charge médicale relativement importante. Donc, ce ne sont pas des personnes qui vont se promener tous les jours, qui quittent l'EMS, mais, après, on peut favoriser d'autres éléments qui ont été cités tout à l'heure: le coiffeur ou les choses comme ça. Et ça, on en tiendra, bien entendu, compte. Mais, je voulais juste remettre un petit peu le contexte général des personnes qui vivent actuellement en EMS, que je connais très bien aussi, ayant quand même visité pratiquement tous les EMS du canton maintenant. Voilà.

Donc, sur ces considérations, le Conseil d'Etat, bien entendu, vous demande de refuser le mandat qui vous est proposé aujourd'hui.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat récolte 54 voix favorables contre 43 voix défavorables. Il y a 6 abstentions.
- > La majorité qualifiée requise n'est pas atteinte.

*Ont voté oui:*

Aebischer Matthieu (VEA / GB), Altermatt Bernhard (Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (UDC / SVP), Barras Eric (UDC / SVP), Berset Alexandre (VEA / GB), Berset Christel (PS / SP), Bonny David (PS / SP), Bronchi Laurent (VEA / GB), Clément Bruno (VEA / GB), Dumas Jacques (UDC / SVP), Emonet Gaétan (PS / SP), Esseiva Catherine (PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (UDC / SVP), Galley Liliane (VEA / GB), Galley Nicolas (UDC / SVP), Hauswirth Urs (PS / SP), Hayoz Helfer Regula (VEA / GB), Ingold François (VEA / GB), Jaquier Armand (PS / SP), Kehl Roland (VEA / GB), Kubski Grégoire (PS / SP), Lepori Sandra (PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (PS / SP), Marmier Bruno (VEA / GB), Mauron Pierre (PS / SP), Menoud-Baldi Luana (Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (PS / SP), Mesot Roland (UDC / SVP), Michel Pascale (PS / SP), Moussa Elias (PS / SP), Pasquier Nicolas (VEA / GB), Perler Urs (VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (PS / SP), Raetzo Tina (VEA / GB), Rey Alizée (PS / SP), Rey Benoît (VEA / GB), Riedo Bruno (UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (PS / SP), Roulin Daphné (VEA / GB), Savary Daniel (PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (PS / SP), Schneuwly Achim (UDC / SVP), Schroeter Alexander (PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (PS / SP), Steiert Thierry (PS / SP), Stöckli Markus (VEA / GB), Sudan Stéphane (Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (VEA / GB), Tschümperlin Dominic (Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (PS / SP), Zurich Simon (PS / SP). *Total: 54.*

*Ont voté non:*

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (Le Centre / Die Mitte), Berset Nicolas (UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (UDC / SVP), Brodard Claude (PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (UDC / SVP), Jakob Christine (PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (UDC / SVP), Lauber Pascal (PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (Le Centre / Die Mitte), Michelod Savio (PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (UDC / SVP), Pauchard Marc (Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (UDC / SVP), Vonlanthen Alexandre (PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 43.*

*Se sont abstenus:*

Brügger Adrian (UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (UDC / SVP), Dupré Lucas (UDC / SVP), Julmy Markus (Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (UDC / SVP), Wüthrich Peter (PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 6.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

**Election judiciaire 2025-GC-17****Procureur-e 100%**

---

Rapport/message:	<b>23.01.2025 (BGC Février 2025, p. 43)</b>
Préavis de la commission:	<b>29.01.2025 (BGC Février 2025, p. 63)</b>

---

**Scrutin uninominal (1er tour de scrutin)**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix M./M<sup>me</sup> Yasemin Bayhan Nager: 41; Julien Meuwly: 38; David Kaelin: 16.

**Scrutin uninominal (2e tour de scrutin)**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue M<sup>me</sup> *Yasemin Bayhan Nager*, à Fribourg, par 56 voix.

Ont obtenu des voix M. Julien Meuwly: 37; David Kaelin: 5.

---

**Election judiciaire 2025-GC-18****Juge conciliateur-trice en droit civil 30% au Tribunal d'arrondissement de la Sarine**

---

Rapport/message:	<b>23.01.2025 (BGC Février 2025, p. 43)</b>
Préavis de la commission:	<b>29.01.2025 (BGC Février 2025, p. 63)</b>

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue M<sup>me</sup> *Nadine Aeischer*, à Fribourg, par 78 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Laure-Marie Collaud: 17.

---

**Election judiciaire 2025-GC-19****Vice-président-e de la Commission d'expropriation**

---

Rapport/message:	<b>23.01.2025 (BGC Février 2025, p. 43)</b>
Préavis de la commission:	<b>29.01.2025 (BGC Février 2025, p. 64)</b>

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 2; nuls: 3; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu M. *Felix Lerf*, à Murten, par 93 voix.

**Election judiciaire 2025-GC-20****Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux des districts de la Singine et du Lac**

---

Rapport/message: **23.01.2025** (*BGC Février 2025, p. 43*)  
Préavis de la commission: **29.01.2025** (*BGC Février 2025, p. 64*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blanches: 4; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élue *M<sup>me</sup> Mireille Schaller-Huguenot, à Kleingurmels*, par 96 voix.

---

> La séance est levée à 16 h 00.

*La Présidente:*

**Françoise SAVOY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Reto SCHMID, secrétaire général adjoint**

---